

L'ABBAYE DE SEPTFONTAINES DE L'ORDRE DE PREMONTRE

Sources.

Le fonds de Septfontaines, aux Archives départementales de Chaumont, comprend :

5 liasses de documents originaux, parmi lesquels 381 titres sur parchemin,

un Registre contenant les biens et revenus des menses tant abbatiale que conventuelle, depuis 1713 jusqu'en 1789,

un Cartulaire, « chartes et titres anciens de l'abbaye avec une histoire de chacun de ses biens en particulier », in-fol^o de 378 p.,

une « Histoire de l'abbaye », que nous citons sous le nom de Chronique, in-fol^o de 173 p.

Ces deux grands registres sont de la même main — sauf les 62 premières pages du cartulaire — Leur auteur est le fr. André Aubréville, dernier prieur claustral, de 1779 à la Révolution. Ce religieux nous a conservé, par là, une foule de renseignements et plusieurs documents qui, sans lui, seraient perdus. Par ce travail consciencieux et critique, il a bien mérité de son couvent. Le P. Aubréville a laissé, de plus, un manuscrit conservé au presbytère d'Andelot, qui a pour titre : « Histoire de la cure d'Andelot, de ses curés, de ses revenus, de ses fondation, etc. ». Les 45 premières pages sont de lui; les trois dernières, qui vont de 1783 à 1788, sont de son neveu, Claude Aubréville, alors curé d'Andelot. Ce manuscrit a été publié — sauf les notes marginales — en 1899, par M. Victor Froussard, d'Andelot, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, p. 241-254, 478-500, 570-587.

Notre notice s'appuie sur ces documents, sur les originaux toutes les fois que nous les avons trouvés. Il n'a pas semblé nécessaire de multiplier les références à ces sources.

D'autres sources ont été consultées, comme la *Gallia christiana*, t. IV, le P. Hugo, abbé prémontré d'Etival (Vosges), historien de l'Ordre dans ses *Annales Ordinis praemonstratensis*, surtout pour la période des origines.

Enfin diverses bibliothèques ont fourni quelques indications : Nancy, Laon, et surtout les Archives et la Bibliothèque Nationales.

Nous donnons nos références chaque fois que le renseignement est pris ailleurs qu'à Chaumont.

CHAPITRE I.

Le Monastère.

1. Les Origines.

La dénomination de *Septem fontes* a été donnée à plusieurs monastères de France : Sept-Fons, par Dompierre-sur-Besbre (Allier) ; Sept-Fonts en Thiérache, près de Mézières (Ardennes) ; Septfontaines en Bassigny, près Andelot (Haute-Marne).

Septfontaines est l'unique monastère de Prémontrés que posséda le diocèse de Langres ¹⁾. Il se trouvait à la lisière nord-est de notre ancien diocèse, tout près de celui de Toul, aux sources du Dardignon, petit ruisseau qui porte ses eaux dans la rivière de Rognon. C'est du nombre de ces sources qu'il a tiré son nom, quand il y fut transféré vers l'an 1125, car il avait commencé ailleurs.

Son siège primitif fut le val de Franchevaux, gorge assez étroite où coule le ruisseau de S-Thiébaud, à peu de distance au sud de Roches-sur-Rognon.

Franchevaux faisait alors partie du Val de Rognon. La seigneurie de ce nom avait appartenu au comte Hugues — probablement comte de Bassigny — qui en fit don à l'église métropolitaine de Reims, au plus tard en 961, après avoir offert à l'église St Remi de la même ville le village de Coudes ²⁾. En 1025 les chanoines de Reims partagèrent leurs droits sur le Val avec Eudes, comte de Troyes. Cet arrangement explique pourquoi, dans les chartes de Septfontaines, l'archevêque de Reims et le comte de Troyes disent l'un et l'autre avec vérité que Franchevaux est en leur possession.

La fontaine de S-Thiébaud, encadrée de quelques petits sapins,

1) Quelques documents, jusqu'au XVII^e siècle appellent notre monastère : Septfontaines *in Burgundia*. L'expression se justifie, car les limites nord de l'ancienne Bourgogne atteignaient — si elles ne les dépassaient — celles de l'ancien diocèse de Langres. (Abbé CHAUME, *Les origines du Duché de Bourgogne*, t. I, p. 29 et suiv.). Dans la suite les dénominations de Septfontaines en Bassigny ou en Champagne ont prévalu.

Dans l'Ordre de Prémontré Septfontaines appartenait à la province ou circarie de Lorraine.

2) On lit dans un nécrologe de l'église de Reims : « *Augustus VIII Karl. decessit Hugo filius Rogeri comitis, qui dedit nobis vallem Rodigionis* ». Varin : *Archives législ. de la Ville de Reims*, t. I, p. 90 (Dans Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France).

Bouillevaux : *Notice historique sur le Prieuré de Coudes*, 1856, p. 10.

marque probablement l'emplacement primitif de notre monastère à Franchevaux. C'est là qu'un prêtre nommé Jobert réunit ses premiers compagnons de vie religieux.

En quelle année ? On ne saurait le dire avec certitude. La charte la plus ancienne relative au couvent nous apprend que Franchevaux existait en 1123. En cette année Jobert et ses religieux s'adressent au seigneur du lieu, Raoul le Vert, archevêque de Reims, et ils lui demandent de céder leur Etablissement avec son territoire au monastère S-Pierre de la forêt de Briey. Il s'agit ici de S-Pierremont, abbaye de chanoines réguliers de saint Augustin qui jetait alors un vif éclat, sous la direction de son abbé Raoul ³). C'est vraisemblablement la réputation de S-Pierremont qui fit souhaiter aux religieux de Franchevaux d'être patronnés par cette puissante maison. Toujours est-il que l'archevêque de Reims acquiesça de plein gré à la demande, moyennant une redevance en livres de cire ⁴).

Franchevaux appartint dès lors à S-Pierremont. Il s'établit entre les deux maisons plus qu'un lien d'amitié. Le monastère lorrain fournit au nôtre, outre quelques sujets probablement un chef pour les former. L'abbé de S-Pierremont, Raoul, tout en conservant sa charge, y ajouta celle d'abbé de Septfontaines pendant plusieurs années. C'est lui qui ouvre la liste des abbés de notre couvent; à ce titre Joceran, évêque de Langres, lui adresse une charte de confirmation, en 1125.

Déjà, on le voit, nos religieux n'étaient plus à Franchevaux ⁵) :

3) S-Pierremont, commune d'Avril, arrond^t de Briey (Meurthe et Moselle).

4) Dans cette charte de 1123, l'évêque déclare avoir donné aux moines de Franchevaux le siège d'un moulin au lieu dit Ewranda. C'est sans doute la plus ancienne possession du monastère. Elle sera mentionnée pour la dernière fois dans une bulle du pape Eugène III en 1145.

5) Au lieu où Jobert avait construit son couvent ou tout après s'éleva, à une époque impossible à préciser, une chapelle dédiée à saint Thibaut ou Thiébaut, prêtre, originaire de Provins, mort ermite à Salanigo, près de Vicence (Italie) en 1066. Des reliques de ce saint, placées dans un bras de bois, étaient honorées là, notamment par un pèlerinage très fréquenté qui avait lieu le 4^e dimanche de carême. Aux XVII^e et XVIII^e siècles la chapelle était gardée par des ermites à la nomination du couvent et les Religieux allaient y officier au jour de la fête. En 1727 la chapelle fut consumée par un incendie. On réussit à sauver la relique et quelques images qui furent apportées à Septfontaines : le pèlerinage continua de se faire à sa date à l'église du monastère.

Peu après ce sinistre le seigneur de Roches, Claude-Alexandre de Pons-Rennepont, prétendit qu'ayant droit d'étalage sur les marchands qui venaient au rapport, les religieux devaient rétablir la chapelle ou y renoncer pour que lui-même la rétablît. Conscients d'être bien chez eux à Franchevaux, les religieux repoussèrent la demande en rappelant que « leurs pères avaient demeuré sept ans en ce vallon. »

En fait nos Prémontrés ne purent empêcher les communautés du Val de Rognon de

l'étroitesse et l'insalubrité du lieu les en avait fait sortir, au plus tard dans les premiers mois de 1125. Jobert avait cherché, à quelques kilomètres vers le sud, un emplacement plus favorable. Il le trouva au pied de la côte de Pestelmont, appelée aujourd'hui la Miotte ⁶⁾ qui termine, au sud, en face de Blancheville, le vaste plateau boisé d'entre Marne et Rognon.

Ce lieu appartenait à plusieurs personnages dont nous connaissons les noms : Gui le chasseur, de Lusy; Albert dit Gilbert, de Reynel; Albert de Vraincourt; Odile, de Maisoncelles; Odile, de Baulancourt [?]. Tous, inspirés par le Saint Esprit, dit l'acte de donation, se dessaisirent avec joie de leurs droits en faveur de Jobert et de sa communauté. Barthélemy de Nogent fit de même pour des terres incultes qu'il possédait en ce lieu. Roger de Joinville, Geoffroy de Chaumont, Gérard d'Ecot, un certain Eudes accordèrent des droits de paturage et d'usage dans le bois des Rosières. Mêmes libéralités sur le territoire de Briancourt, de la part de Haimon et de ses deux frères Eudes et Alard.

Toutes ces donations furent confirmées par plusieurs seigneurs de la région assemblés à Vilencourt ou Villainecourt, village du Val de Rognon aujourd'hui disparu; elles furent confirmées aussi par l'évêque de Langres Joceran, qui y ajouta le don des dîmes, du consentement de Gautier, curé d'Andelot.

Grâce à ces premières libéralités, Jobert put édifier, sous la colline de Pestelmont, l'église ⁷⁾ St^e Marie et St Nicolas de Septfontaines, comme la dénommera l'évêque de Langres Villain. Jobert est l'initiateur de cette grande œuvre : le titre de *primus aedificator ecclesiae*... que la charte de 1125 lui décerne suffit à sa gloire.

Ses religieux, sous la direction de l'abbé Raoul, observent la règle de St Augustin, celle précisément que l'on suit à S-Pierremont. Telle est la situation visée par les chartes épiscopales de 1125 et 1134. En 1138 le pape Innocent II confirme les premières possessions du monastère. La bulle témoigne que l'on suit toujours à Septfontaines, la règle de St Augustin, mais selon l'Institut de Prémontré. Ainsi,

leur prendre le bois de Franchevaux. Une transaction de 1675 donna aux religieux 33 arpents au bois du Marchat pour tous leurs droits sur les bois de Franchevaux et de Maubran auxquels ils renonçaient.

6) On lit dans le Cartulaire de Septfontaines, p. 201 : « Pestelmont a changé de nom depuis plusieurs siècles. C'est la grosse côte au couchant de l'abbaye appelée depuis longtemps la Miotte. Pestelmont désignait, outre la côte, les bois qui la dominent. »

7) Eglise est ici synonyme de monastère, selon une acception courante alors du mot *ecclesia*.

dans l'intervalle, notre couvent s'est agrégé à l'Ordre de Prémontré qui vient de commencer son grandiose et rapide développement.

Cet Ordre avait pris naissance en 1121. Son fondateur, saint Norbert, issu d'une noble famille de Basse Lorraine, avait été de bonne heure chanoine de Xanten, puis chapelain de l'empereur Henri V. La foudre, tombant un jour à ses pieds, pendant une promenade, le fit réfléchir. Il quitta le monde et reçut le sacerdoce. Après avoir essayé en vain de réformer le Chapitre de Xanten et, plus tard, celui de St Martin de Laon, Norbert s'établit dans une vallée sauvage du massif de St Gobain appelée Prémontré, que Barthélemy, évêque de Laon, avait mise à sa disposition. Le lieu donna son nom à la famille religieuse qui s'y forma. Sur une indication céleste Norbert soumit ses compagnons à la règle de St Augustin et les vêtit d'une tunique et d'une chape de laine blanche. La communauté constituée par cet homme de Dieu s'adonna avec ferveur à la prière canoniale, à la pénitence, aux vertus religieuses, si bien que le fondateur pouvait la quitter sans inconvénient, en 1125, pour devenir archevêque de Magdebourg.

Les recrues vinrent si nombreuses à Prémontré qu'il fallut essayer dès la seconde année. C'est par une filiale de cette maison, Belval-en-Argonne ⁸⁾, que l'Ordre de St Norbert s'établit à Septfontaines.

A l'origine de Belval nous retrouvons la puissante personnalité de l'abbé de S-Pierremont, Raoul, que nous avons rencontrée aux débuts de Septfontaines. Ce « remarquable organisateur de monastères », comme on l'a surnommé ⁹⁾, avait amené de S-Pierremont, vers 1133, les premiers religieux qui fondèrent Belval. C'est lui vraisemblablement qui, peu après, confia Belval aux Prémontrés et rendit le même service à Septfontaines. Il assurait ainsi la stabilité de ces deux maisons qu'il avait aidé à naître, en les agrégeant à un Ordre fervent et déjà très prospère.

Belval fournit à notre couvent son premier abbé de l'Ordre blanc, Bécélin, à qui l'abbé de S-Pierremont s'empressa de céder tous ses droits sur Septfontaines. C'était chose faite en 1137. Nous lisons, en effet, dans la bulle papale de 1138, que Raoul a abandonné à l'abbé Bécélin et à ses frères, religieux prémontrés à Septfontaines, le lieu de Septfontaines et celui de Franchevaux, ne se réservant

8) Belval-Bois-les-Dames, arrond^t de Vouziers (Ardennes).

9) Huco, *Annales Praemonstratenses*, 1736, t. II, p. 784. Cet historien reproduit dans sa documentation (pp. CCIII-IV) la charte de l'évêque de Verdun, Albéron (1133) d'où ces détails sont tirés.

qu'une redevance d'un écu d'or par an ou d'un besant tous les quatre ans.

Cette redevance était dans les usages de l'époque. Elle témoignait de l'ancienne dépendance de Septfontaines vis à vis de S-Pierremont; elle devait entretenir entre les deux couvents des rapports d'amitié. Au surplus, il s'y joignait un échange mutuel de prières pour les défunts de chaque maison. Si légitime qu'elle fût, cette charge finit par peser aux Prémontrés de Septfontaines. Ils songèrent à s'en affranchir, et ce fut l'occasion de contestations entre les deux monastères. Le différend fut porté au Siège Apostolique. Le pape Célestin III ¹⁰) dans une bulle datée de la sixième année de son pontificat (1197), charge les abbés de Belchamp et de Chaumousey ¹¹) d'examiner l'affaire et de la terminer en son nom. Nous ignorons la teneur de leur jugement, mais nous ne trouvons plus, dans la suite, de relations entre les deux maisons. Des anciens rapports de Septfontaines avec S-Pierremont il ne devait rien rester. Il en alla autrement avec Belval. Septfontaines a toujours regardé l'abbé de Belval comme son « abbé-père » et — conformément aux traditions de l'Ordre — a recouru maintes fois à ses bons offices ¹²).

2. Formation et vicissitudes du domaine.

Nous avons cité les premiers bienfaiteurs qui aidèrent à la nais-

10) *Cartulaire de S^t Pierremont* : Bibl. N^o 1^o, mss. lat. 12866 (18^e pièce) — Gilles DROUIN, *Histoire manuscrite de S^t Pierremont*, p. 65-66, 401. Bibl. munic. Nancy, mss. 529 (115).

11) Belchamp et Chaumousey, abbayes de chanoines réguliers de S^t Augustin : la première près Bayon, arrond^t de Lunéville (Meurthe et Moselle); la seconde, près d'Epinal (Vosges).

12) Dans ce récit des origines de Septfontaines, nous n'avons pas tenu compte d'une lettre de S^t Bernard où le fondateur de Clairvaux paraît affirmer qu'il a donné aux Religieux de Septfontaines le lieu de Franchevaux. Voici son texte : « *illis de Septem fontibus locum quem primum inhabitaverunt, Francoevallis nomen ei, nos contulimus* » (Lettre 253, Migne, *Patrol. lat.* t. 182, col. 454). Cette donnée est inconciliable avec les chartes et bulles qui appuient notre récit. Dans la nécessité où nous sommes de choisir, nous préférons les pièces officielles à une lettre particulière, si vénérable qu'en soit l'auteur.

Chose curieuse, cette lettre de S^t Bernard, soulève un problème identique pour l'origine du premier monastère de Prémontré. Les chartes affirment que le lieu fut donné par Barthélemy, évêque de Laon, et S^t Bernard dit, de son côté : « ce lieu fut nôtre ». On pourra lire dans l'*Histoire de S^t Norbert*, par le P. Godefroid MADELAINE (Tongerloo, 1928), t. I, p. 115-116, un essai ingénieux de conciliation de ces deux données, emprunté aux Bollandistes.

sance de Septfontaines. Il s'en ajouta beaucoup d'autres, surtout aux XII^e et XIII^e siècles : c'est le temps où le domaine de l'abbaye ne cesse de s'étendre.

Les *seigneurs du voisinage* semblent rivaliser de zèle pour doter la jeune fondation.

Jobert d'Euffigneix avait offert au couvent des droits sur ce village et sur la grange de Bonlieu. Simon, seigneur de Septfontaines, ratifie ce don, en 1153, et il y ajoute des droits de pâture sur toute sa terre. En 1189, le fils de Jobert, Othon d'Euffigneix, en partant pour la croisade, donne à son tour un terrage boise sis entre Bonlieu et Euffigneix, avec droits d'usage sur tout le finage de la localité. En 1196, Milon, seigneur de Chaumont, offre le tiers des dîmes d'Euffigneix. Déjà avant cette date, des religieux de Septfontaines étaient détachés au gagnage de Bonlieu, qui fut, avec celui de Sept-Fonts, une des grandes ressources du monastère jusqu'à la Révolution.

La grange de Sept-Fonts, un peu au nord de Vaucouleurs, avait été donnée vers 1140, par Geoffroy de Joinville, seigneur de Vaucouleurs, et par l'abbé de St Jean de Laon qui s'était réservé un cens annuel de 12 sous toulous. Nos religieux exploitèrent aussi cette ferme, jusqu'au XVII^e siècle, où elle devint un ermitage. Nous y reviendrons.

Plus près, voici les seigneurs de Reynel. En 1172, Viard abandonne aux religieux le droit de pâture sur tout son domaine et promet de vivre en paix avec eux; il termine à l'amiable un litige relatif au moulin de Vignes et au chemin qui y conduit depuis Andelot (1197). Son frère Hugues fait de même pour les droits de pâture et met fin à un différend touchant le bois de la Rippe (1211). Ensemble les deux frères donnent les dîmes de Bugnémont (1172) et ils favorisent les largesses de leurs vassaux à nos Prémontrés.

Plus près encore, le seigneur de Briaucourt, Gautier surnommé Chaudron et son fils Aimon donnent le droit de pâture sur les finages de Briaucourt, de Roocourt et des Rosières; ils confirment l'abandon fait par Aimon l'ancien de la contrée d'Ogiscort, de la grange du Roidon, du moulin de la Joue, de la terre de Maubran et de toutes les possessions du monastère au Val de Rognon, (1167). Ils ne tardent pas à renoncer aux redevances qu'ils s'étaient réservées pour les terres d'Ogiscort et du Roidon (1177).

Notons encore quelques bienfaiteurs des environs. C'est Barthélémy de Nogent qui confirme, en 1200, les largesses de son père et y ajoute un droit de pâture à Andelot et à Morteau. Son fils Renier libère le couvent d'une redevance annuelle de 60 bichets de blé due

au seigneur de Nogent (1205) ¹⁾. C'est Arnoulph de Rimaucourt, donateur du moulin, et du foulon de Vignes (1174). C'est Geoffroy de Joinville, déjà cité, qui ratifie les aumônes de ses pères (1196) ²⁾. C'est Bertrand de Vignory qui concède des droits de pâturage sur Signéville (1178).

Nous dirons plus loin ce que firent, pour leur part, les comtes de Champagne.

Voici maintenant les libéralités *épiscopales*.

Les évêques de Langres Joceran et Villain ont fait plus que confirmer les possessions de l'abbaye, ils lui ont abandonné les dîmes des récoltes des moines et du croît de leurs troupeaux.

D'autres évêques, Godefroi et Gautier confieront bientôt à Septfontaines la charge de plusieurs églises paroissiales.

Des évêques de diocèses voisins veulent bien s'intéresser à l'abbaye. En 1172 Pierre de Brixey, évêque de Toul, fait don de « la maison de Roche sur la rivière la Veire » ³⁾ à condition que les religieux y mèneront la vie de leur Ordre et y recevront les pauvres. Cette maison paraît n'avoir été possédée que peu de temps, — si elle l'a été —. Elle est devenue l'ermitage de St Gérard, propriété, au XVIII^e siècle, de l'abbaye bernardine de l'Etauche ⁴⁾.

Un autre évêque de Toul, Henri de Lorraine, avait offert l'église de Gerbonvaux ⁵⁾ avec toutes ses terres et possessions.

Par les mains d'Etienne de Bar, évêque de Metz, Septfontaines avait reçu, en 1158, les lieux appelés Moince et Phlin ⁶⁾ avec leurs

1) Ces largesses expliquent les prétentions de Renier de Nogent à la garde de l'abbaye (*custodia*) et aux droits qui y étaient attachés. Voir la lettre d'octobre 1219 par laquelle Renier échange avec la comtesse Blanche la colline d'Andelot dite Chatellière... « ce qu'il prétendait à la garde de Septfontaines », pour les possessions de la Comtesse à Ageville et à Couze [Cuves ? ou Coudes, d'après d'Arbois de Jubainville]. Arch. Nat. J 201, n° 8. Trésor des Chartes.

2) Charte de mai 1196 1^e liasse, 2^e Partie. Déjà publiée par J. SIMONNET : *Essai sur l'histoire et la généalogie des Sires de Joinville*. Langres, 1876, p. 87.

3) C'est l'écart nommé Moulin de Roche (aujourd'hui scierie), sur le Vair, entre Rémoville et Houéville, au nord de Neufchâteau (Vosges). Cette « maison de Roche » n'a donc rien à voir avec Roches-sur-Rognon, comme l'ont cru à tort Bouillevaux : *Notice historique sur Benoitevaux*, 1851, p. 57; Roussel : *Diocèse de Langres*, t. II, p. 503; Alph. Roserot : *Dictionn. topogr. de la H^{te} Marne*, p. 146.

4) L'Etauche, abbaye de cisterciennes, arrond^t de Neufchâteau (Vosges).

5) Gerbonvaux, écart de la commune de Martigny-les-Gerbonvaux, arrond^t de Neufchâteau, canton de Coussey (Vosges).

6) Moince, moulin sur la commune, de Louvigny, canton de Verny (Moselle). Phlin, arrond^t de Nancy canton de Nomény (Meurthe et Moselle).

dépendances, donnés par Gérard de Louvigny. La même charte mentionne aussi un droit de pêche sur une partie du cours de la Seille, des droits d'usage dans la forêt de Bayon, et des vignes que le couvent possédait à Ars-sur-Moselle.

Ces propriétés étaient trop éloignées du monastère; aussi ne les conserva-t-il pas longtemps, comme nous le dirons bientôt.

Au milieu du XIII^e siècle le domaine de Septfontaines est devenu assez important. Outre le pourpris de l'abbaye comprenant jardins, vignes et prés, nos Prémontrés possèdent les gagnages de Bugnémont, du Roidon, de Bonlieu, de Septfonds; ils possèdent des propriétés ou des droits dans tout le voisinage : Andelot, Morteau, Vignes, Signéville, Roches, S-Brice, Reynel, Rinaucourt, Blancheville Briaucourt, Rochefort, Viéville, Roocourt, Vouécourt, Sexfontaines, Eufigneix, Juzemrecourt, La Chapelle, Grand (Vosges); ils ont des moulins (Vignes, La Joue, Roches) et des bois (Le Charmoy, le Fay, Maubran, La Rippe). On pourrait croire que le couvent est, sinon à l'aise, du moins suffisamment pourvu.

Il n'en est rien. Les difficultés commencent, et elles seront considérables. Ce sera la destinée de cette communauté d'avoir toujours à se débattre avec la question matérielle, au point que la marche normale du monastère en sera souvent gênée, sa vie même plusieurs fois compromise.

Nous avons l'aveu de cet embarras, dès 1261, sous la plume de l'abbé Baudouin : « notre église, dit-il, fut fortement chargée et grevée de dettes à usure... et elle ne peut être relevée ou allégée par meuble quelle eust si elle ne vendoit aucune chose de ce trefonds » ⁷⁾. Il était donc devenu nécessaire d'aliéner une partie des propriétés foncières du couvent pour payer les dettes.

En conséquence, avec l'assentiment des abbés de Prémontré et de Belval, Baudouin vendait à l'abbaye de S^{te} Marie au Bois ⁸⁾, en cette année 1261, les possessions de Septfontaines à Phlin et à Channey ⁹⁾. Ces dernières étaient un don du chevalier Brocard de Crepey ¹⁰⁾. Baudouin vendit également la maison de Gerbonvaux

7) Acte de vente de la maison de Gerbonvaux, avril 1261. Nancy : Arch. départ. H. 2306.

8) S^{te} Marie au Bois, monastère transféré plus tard à Pont-à-Mousson; aujourd'hui Hôtel-Dieu.

9) Channey : Chany-la-Horgne, écart de Ars-Laquenexy, canton de Noisseville (Moselle).

10) Crepey : arrond^t de Toul (Meurthe et Moselle).

à Geoffroy, seigneur de Bourlémont ¹¹⁾, et il céda aux Dames cisterciennes de Benoitevaux le moulin de la Joue, pour 100 livres tournois ¹²⁾.

La détresse fut telle bientôt, que le couvent se trouva hors d'état de verser au trésor royal les droits d'acquisition. Il en obtint remise par diverses lettres d'amortissement accordées par les comtes de Champagne, puis par les rois de France, depuis 1270 jusqu'à la fin du siècle suivant.

Vinrent ensuite d'autres misères. En 1331 le monastère fut consumé par un incendie — première destruction connue. Nous apprenons ce sinistre par une lettre du roi Philippe VI qui permet aux religieux d'acquérir jusqu'à 20 livres parisis sans payer de droits, à cause du récent malheur de cette abbaye, dite de fondation royale. Pour rebâtir, les religieux songeaient à prendre les matériaux nécessaires dans les bois du Maubran et du Charmoy. Les habitants du Val de Rognon s'y étant opposés, les Prémontrés durent faire valoir leurs droits par un procès qui dura sept ans (1231-38) et se termina, pour cette fois, à leur avantage.

Il faut noter, à ce propos, l'état d'esprit des communautés du Val de Rognon. Habituees depuis longtemps aux droits d'usage, maisonnage et pacage que les religieux de S-Remi de Reims, de Septfontaines et de Clairvaux leur avaient concédés tout en se réservant pour eux et leurs fermiers les mêmes droits, ces communautés crurent que les bois du Val leur appartenaient et elles refusaient souvent d'admettre les religieux comme usagers. Elles prétendaient, lisons-nous dans une pièce de 1344, que les chanoines de Septfontaines « n'étaient pas es-mettes et fins du Val », et par conséquent n'avaient rien à prendre aux bois du Val. On comprend, dès lors, combien la protection du roi fut nécessaire au couvent.

Il arriva parfois aux agents royaux eux-mêmes de mettre la maison dans l'embarras. Ainsi, malgré les lettres d'amortissement dont nous avons parlé, la Chambre des Comptes de Paris réclamait 45 livres de droits, en 1373. L'abbé Aubert de Roches recourut au roi qui l'exempta de cette charge, à cause du misérable état de l'abbaye : « tel est le résultat des guerres, dit la lettre royale, qu'à peine

11) Le Seigneur de Bourlémont fonda, à Gerbonvaux, un hôpital dont il confia l'administration d'abord à l'évêque de Toul et à l'abbé de Septfontaines. Benoit Picard : *Pouillié du diocèse de Toul*, 1711, t. I, p. 425.

12) Affirmation de l'abbé BOUILLEVAUX, *Notice hist. sur Benoitevaux*, p. 28-29, sur un document que nous n'avons pu retrouver ni dans le fonds de Septfontaines ni dans celui de Benoitevaux-Reynel.

peut-on entretenir quatre religieux maintenant au lieu de 26 et plus qu'on y avait d'ordinaire. »

Comme si les guerres ne suffisaient pas, les biens de l'abbaye furent discutés et contestés par ses voisins, durant tout le siècle suivant. On vit les descendants des premiers bienfaiteurs profiter des troubles pour rentrer en possession des terres données par leurs aïeux.

Le sol même était en si mauvais état qu'il devint difficile de trouver preneur pour le faire valoir. Les religieux en furent réduits, à partir de 1480, à consentir des baux emphytéotiques, dits encore de trois vies, avantageux pour le preneur, mais dommageables pour l'abbaye. C'est l'abbé Jacques Hayne (1480-1510) qui entra le premier dans cette voie; ses successeurs l'y suivirent pendant plus d'un siècle et demi.

La misère augmenta encore au XVI^e siècle. Les armées calvinistes vinrent piller et bruler l'abbaye, vers 1570, après avoir mis à mal l'église d'Andelot. Vingt ans plus tard, c'était le duc de Lorraine Charles II qui dévastait à nouveau Septfontaines en assiégeant le château de Montclair. Toutefois il tint à dédommager les religieux en leur assurant deux muids de sel à prendre chaque année dans ses salines de Rosières¹³), l'un en aumône, l'autre « en considération des ruines et démolitions par le feu que ledit monastère avait souffert pendant les guerres et séjour de notre armée au camp devant Montclair. » Ainsi parle-t-il dans sa lettre du 19 septembre 1593¹⁴).

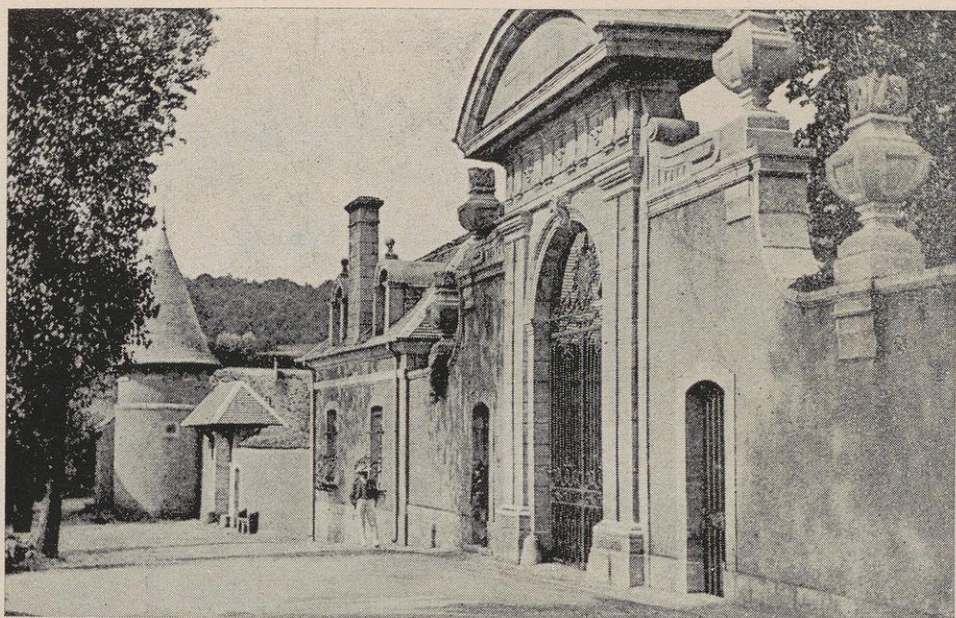
Dans l'intervalle, en 1572, de lourdes impositions avaient été mises sur le clergé de France et les maisons religieuses, pour subvenir aux besoins de l'Etat. L'abbaye de Septfontaines se trouva taxée par l'évêque de Langres à 300 livres et à plus encore les années suivantes. Pour payer, il lui fallut vendre une partie importante de ses biens et continuer les baux emphytéotiques.

Au siècle suivant la guerre de Trente ans renouvela encore toutes les dévastations passées. En 1636 l'armée suédoise séjourna quatre mois dans la région, ruinant l'abbaye et ses fermes de Bugnémont, du Charmoy et du Roidon. Les religieux avaient dû chercher abri à Chaumont¹⁵), comme les cisterciens de Morimond à Langres.

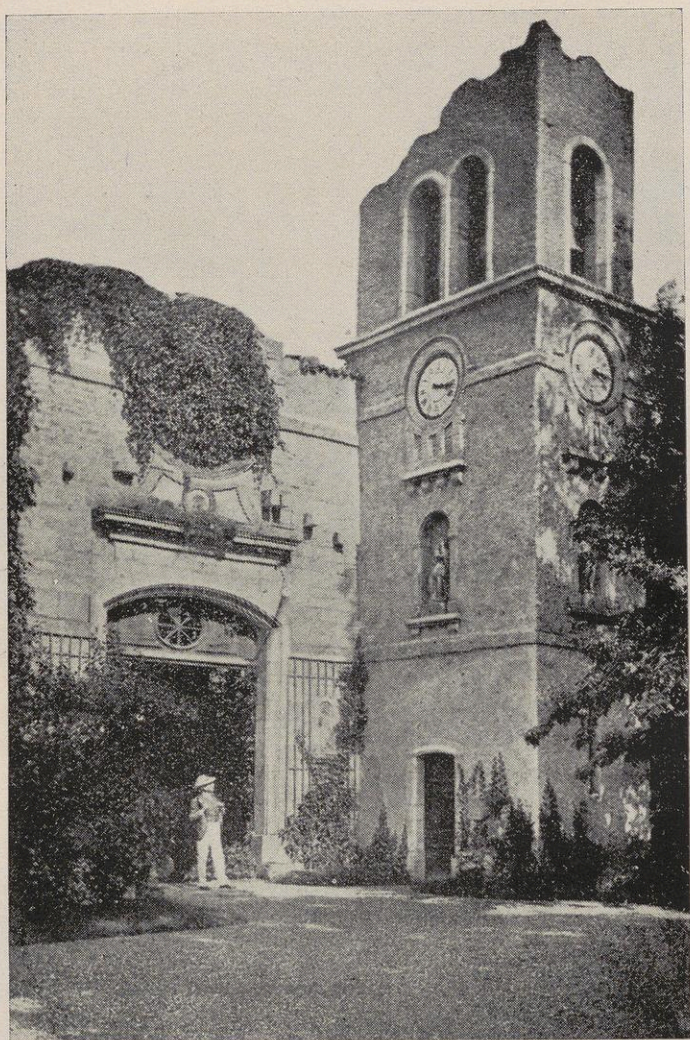
13) Rosières aux Salines (Meurthe et Moselle); arrond^t de Nancy.

14) *Cartul.* 87.

15) Impossible de savoir en quelle maison les religieux furent logés à Chaumont.



ABBAYE DE SEPTFONTAINES. — LE GRAND PORTAIL.



ABBAYE DE SEPTFONTAINES. — PORTAIL ET TOUR RECON-
STRUITS EN FORME DE RUINES PAR LE COMTE DUCOS
(lequel est représenté sous la porte).

Les derniers abbés réguliers ne semblent pas avoir fait des efforts sérieux pour le relèvement. Ce fut pire encore avec les abbés commendataires qui, ne résidant plus, se soucièrent beaucoup plus de leurs revenus personnels que de la prospérité du monastère et de l'entretien des bâtiments.

Septfontaines allait disparaître s'il ne fût passé aux Prémontrés réformés (1675). Avec la réforme, l'ordre rentra dans l'administration du couvent. On put solder les dettes, qui se montaient à près de 20.000 livres, et peu à peu recouvrer par rachat une partie des terres autrefois aliénées par le malheur des temps.

A l'Assemblée générale du Clergé de France en 1730, les religieux font une déclaration détaillée des biens dont ils jouissent : le revenu en est de 1763 livres, 2 s. Les biens de l'abbé, admodiés depuis 1724, lui rapportent 1300 l. On le voit, les biens de l'abbé ne formaient plus masse commune avec ceux des religieux. En 1651 le premier abbé commendataire, Gabriel de Saint-Belin, avait traité avec la communauté sur l'affectation des revenus. Un premier partage suivit, en 1666, puis un second en 1749. Les biens du monastère furent divisés en trois lots de valeur égale. Deux lots échurent à l'abbé, qui assumait les charges; le troisième au prieur et aux religieux.

La situation semble s'améliorer un peu dans les années suivantes.

Quand la Révolution éclate, le couvent se trouve entouré d'une propriété d'un seul tenant, comprenant 330 journaux de terre, 25 fauchées de pré, 88 journées de vignes et deux petits bois. Il possède, en outre, prés, terrage, maison et grange dîmeresse à Andelot; ferme et grange dîmeresse à Blancheville; terrage, pré et moulin à Vignes; plusieurs vignes sur Rochefort et Blancheville; enfin les fermes du Roidon et de Bonlieu.

On remarquera que la presque totalité de ces biens faisaient partie du domaine primitif.

3. *La maison.*

Les pages précédentes n'ont presque rien dit du monastère lui-même. Il est temps d'en parler. L'immeuble qui abritait les religieux a eu, lui aussi, ses vicissitudes.

Ils y avaient possédé deux maisons, l'une en Chaude rue depuis 1367, l'autre Rue de la chapelle de donjon. Celle-ci avait été vendue en 1560, l'autre en 1572. (Liasse 3. 1^e Partie — *Cartul.* 97-100).

Du couvent construit par Jobert à Pestelmont nous ne savons qu'une chose, c'est qu'il fut consumé par le feu en 1331. Les guerres et troubles qui remplissent la période suivante ne permirent probablement qu'une reconstruction hâtive et incomplète. Au XVI^e siècle ou jugea nécessaire de refaire le bâtiment à neuf. Ce fut l'œuvre de l'abbé Pierre Thomassin (1518-1552), précédemment curé d'Andelot, qui fut un administrateur actif et très économe.

Thomassin assura à l'abbé un logis indépendant de la communauté en construisant, dans la basse-cour des fermiers, en face des lieux conventuels, un beau pavillon de 65 pieds de long, 30 de large et 20 de haut, avec une tour de 30 pieds de haut.

Il fit travailler aussi pendant plusieurs années à la réfection des lieux réguliers et de l'église et laissa en mourant une somme de 9.000 l. pour continuer l'édifice. Ses armes figuraient, à juste titre, sur la porte du couvent restauré, et quelques salamandres rappelaient que le travail s'était fait sous le règne de François I. Thomassin avait sans doute suivi les goûts artistiques de la Renaissance, car le P. Vignier qualifie ses bâtiments de « fort magnifiques » ¹⁾. Malheureusement ni l'église ni le couvent ne furent achevés.

Dès 1570 ils étaient si maltraités par les huguenots que trois ans plus tard un procès-verbal de visite se lamente sur le mauvais état des bâtiments, particulièrement de l'église, « brulée par les gens de guerre », dit un acte de 1586.

Les deux premiers abbés commendataires ne firent rien pour y remédier, malgré la transaction de 1651 en vertu de laquelle les travaux de réparation devaient commencer dès l'année suivante. Seuls les Prémontrés réformés réalisèrent la restauration devenue indispensable depuis longtemps. Le P. Alliot, curé d'Andelot, visiteur officiel de l'abbaye en 1673, constate qu'elle manque de cloître, de sacristie, de salle capitulaire, d'infirmierie, de chauffoir, de chambres d'hôtes, etc. et que ce qui reste de bâtiments est prêt à tomber. Il y avait donc bien à faire et il fallait se hâter.

L'ancienne abbatale de l'abbé Thomassin étant détruite, depuis un siècle, ou utilisa ses ruines pour la remise en état d'une partie des lieux réguliers. Ce travail s'échelonna entre les années 1676 et 1695.

Restait l'ancienne église. Les Supérieurs majeurs, la jugeant trop défectueuse et peu réparable, ordonnèrent aux religieux d'en faire une nouvelle.

1) VIGNIER, *Notes manuscrites*, t. IV (Bar-sur-Aube et Chaumont). Copie du Musée de Langres, p. 153, 158^v, qui reproduit le mss. 5996 de la Bibl. N^o 1^{re}.

On mit plusieurs années à rassembler les matériaux nécessaires. La carrière de Chalvraines fournit les pierres.

Les religieux architectes et artistes en toutes les branches ne manquaient pas dans l'Ordre de Prémontré : on fit appel à leur talent.

Le devis de la charpente fut établi, dès 1697, par le fr. Louis Demesure, convers de Rengeval. Un autre convers architecte, Jean Perot, vint en 1707. Il aurait voulu une église avec collatéraux; la pauvreté du monastère ne le permit pas. « Un italien, dit le chroniqueur, suggéra de faire la nef dans le même goût que le sanctuaire et le chœur. Aussi l'église a la forme d'un trèfle et elle est d'un goût particulier. » Deux tours se dressaient à son entrée, où bientôt trois cloches vinrent se balancer. Le pavage, pris dans une carrière longeant le chemin de Blancheville, fut posé en 1717; les vitres, fournies par Lepage de Joinville, en 1718.

Le gros œuvre était achevé en 1719, et le prieur Nicolas Fagotin pouvait demander à l'évêque de Langres la permission de faire consacrer l'église par un abbé de sa Congrégation. En l'absence de M^{gr} de Clermont-Tonnerre, son vicaire général, M. Le Mannier, abbé commendataire de Riéval, donna l'autorisation sollicitée, le 23 mars 1719. La consécration n'eut lieu que le 20 octobre 1720. Elle fut faite par M. François Le Lorrain, abbé de Salival, vicaire général de la Congrégation, assisté du P. Thomas Cosson, prieur de St Paul de Verdun. Etaient présents D. Colin, abbé de Jovilliers (près Bar-le-Duc, Meuse), Claude Deguerre, supérieur de la résidence de Paret-sous-Montfort (Vosges), le prieur et le proviseur de Mureau, Bernard Fagotin, religieux de Mureau, prieur curé de Prez-sous-Lafauche. Ce dernier, frère du prieur de Septfontaines, avait affecté aux travaux de l'église le revenu de deux bénéfices dont il disposait. Plusieurs Chapitres de la Congrégation avaient accordé aussi leur contribution (Bucilly, 1716; Verdun, 1717 et 1719).

Des travaux d'intérieur furent faits plus tard à l'église. Un convers menuisier, le fr. Vuillaume, vint en 1733, sur la demande du P. Delahaut, « pour faire la boiserie du sanctuaire, les stalles et les confessionnaux. Ce frère séjourna deux ans et fit encore d'autres travaux dont nous ignorons le détail » (*Chronique*, p. 99). En 1750 le P. Mauply fit compléter les boiseries du chœur et procura à l'église des autels de marbre et un mobilier liturgique fort convenable.

L'église achevée, il fallut s'occuper du couvent lui-même qu'on avait dû restaurer d'une manière assez économique au siècle précé-

dent. On songea à utiliser pour les constructions nouvelles, les pierres que laissait libres la démolition de l'ancienne forteresse de Monteclair. Les religieux obtinrent de M. Thomassin d'Andelot, propriétaire du monticule, la permission d'y tirer des pierres « pour servir de soubassement au bâtiment qu'ils étaient sur le point de faire » (*Chronique*, p. 100). Il s'agit d'une aîle pour loger les religieux, « l'aîle du jardin », construite par le P. Brioleux en 1738-39. Cette aîle forme le bâtiment principal et central du couvent conservé jusqu'à nos jours.

Au P. Brioleux on doit aussi la construction d'un pressoir, à droite de l'église (1739-40).

A partir de 1750, le P. Mauply déjà cité, fit à neuf « le pavillon qui est au bout du dortoir et les bâtiments qui sont du côté de la cuisine » (*Chronique*, p. 156) : c'est l'aîle latérale nord du couvent. Et les années suivantes, la grange, les écuries de la basse-cour, le logement de la servante et la procure. Tout ceci représente l'aîle sud et le côté ouest, bâtiments qui achèvent de fermer, en carré, la cour intérieure du couvent, selon les traditions de l'Ordre. La plus grande partie de ces constructions ont subsisté : nous en reparlerons en décrivant l'état actuel de la maison.

Une remarque en terminant ce chapitre. Quand les chanoines de Septfontaines refont leur habitation, au milieu du XVIII^e siècle, ils ne prévoient que sept cellules de religieux. C'est que les ressources du monastère ne permettaient sans doute pas d'en entretenir un plus grand nombre, et qu'ils n'espéraient plus revoir la prospérité des premiers temps.

Le chiffre du personnel avait bien varié, lui aussi.

Une trentaine de religieux vers 1300 représente le maximum atteint. En 1373, quatre seulement. En 1510, huit. En 1560 six, en comptant l'abbé et un frère convers. En 1675, au moment de la Réforme, il n'y avait plus qu'un prêtre et un convers. Dans la suite ils ne sont guère que quatre ou cinq, jusqu'en janvier 1788 où l'arrivée de cinq nouveaux sujets porte le chiffre total à neuf. Il fut d'ailleurs assez difficile de loger les nouveaux venus.

On peut présumer que la réduction excessive du nombre des religieux a dû entraîner une diminution et même certaines impossibilités dans la régularité. C'est ce que nous montrera le chapitre suivant.

CHAPITRE II.

La vie intérieure du Monastère.

1. Règle.

Que font nos religieux à Septfontaines ? Ils observent le genre de vie propre aux instituts de Chanoines Réguliers.

On pourrait définir les Chanoines Réguliers : le clergé religieux d'une église. Ce clergé comprend principalement des prêtres ; il peut comprendre aussi des clercs de rang inférieur, des frères convers, tous attachés au service d'une église. Ce qui distingue les membres de ce clergé des autres clercs, spécialement des chanoines séculiers des cathédrales et collégiales, c'est qu'ils sont religieux : ils sont liés, comme tous les moines, par les vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté.

Ce genre de vie, inauguré dans le clergé par saint Augustin, au IV^e siècle, s'était assez généralisé dans les siècles suivants. Charlemagne aurait même voulu que les clercs ne pussent choisir qu'entre lui et l'état monastique. Aux XI^e et XII^e siècles se fondèrent de nombreuses Congrégations de Chanoines Réguliers qui suivaient la règle de saint Augustin et pratiquaient la vie absolument commune, c'est à dire avec impossibilité pour leurs membres d'avoir aucune propriété personnelle.

C'est ce que saint Norbert voulut pour lui-même et ses religieux. Chanoine, prédicateur, apôtre, il fonda un Ordre de Chanoines Réguliers dont la vie porterait la marque de sa forte et originale personnalité.

Ce que l'on faisait à Prémontré, on le fit à Septfontaines. On, s'adonna à la prière chorale, au travail, aux exercices de la pénitence.

L'office divin était l'œuvre principale de nos religieux. Sept fois durant le jour ils se réunissaient au chœur de leur église pour chanter la louange de Dieu. Pendant plusieurs siècles l'office de Matines se célébra au milieu de la nuit. Il était suivi de quelques heures de repos, et, au lever du jour on se retrouvait à l'église pour Prime. On célébrait ensuite une messe matinale à laquelle assistait toute la communauté. Une brève réunion se tenait à la salle du Chapitre où chacun recevait du Supérieur l'indication de sa tâche pour la journée.

Les heures suivantes étaient consacrées au travail : travail des champs pour le plus grand nombre, étude ou copie de manuscrits pour ceux qui en étaient le plus capables.

Vers le milieu de la matinée les chanoines revenaient à l'église pour la messe solennelle, encadrée par les heures de Tierce et de Sexte. Cet office formait comme le centre de la prière canoniale.

On rentrait au cloître pour se livrer à la lecture des Livres Saints, des Pères, ou même des auteurs profanes anciens.

Vers midi réunion au réfectoire où l'on prenait son repas en écoutant une lecture. Primitivement ce repas était toujours maigre et l'obligation du jeûne continuelle. Il fallut peu à peu atténuer cette rigueur à laquelle peu de santés auraient résisté. Mais il resta toujours — et il reste encore dans l'Ordre — des jours d'abstinence et de jeûne assez nombreux pour marquer la place de la pénitence dans la vie des fils de St Norbert.

On retournait à l'église en psalmodiant le *Miserere*, pour l'office de None. L'après midi comportait un temps de travail au dehors et un temps de lecture, séparés l'un de l'autre par le chant des Vêpres.

Le léger repas du soir était suivi d'une réunion au Chapitre pour la lecture spirituelle, dite collation. La journée se terminait à l'église par les Complies, et les Frères, recevant chacun l'eau bénite de la main du supérieur, remontaient silencieusement au dortoir.

Telle est la règle qui fut suivie pendant des siècles à Septfontaines. Les temps les meilleurs pour l'observance de cette règle furent, selon toute vraisemblance, ceux où le monastère comptait le plus de sujets, soit la trentaine. Tous les services nécessaires à la vie commune pouvaient être assurés normalement et l'Office divin se célébrait avec la splendeur qu'avait voulu le fondateur. Mais quand le nombre des Frères descendit à dix et même plus bas, il devint impossible de maintenir dans leur totalité les exercices de la journée décrite ci-dessus. Or la disette des sujets, nous l'avons dit, a duré fort longtemps pour notre monastère .

D'un autre côté, la fidélité à l'observance dépend aussi beaucoup de l'abbé. Tant que les religieux eurent la faculté de choisir leur Père Abbé parmi eux, nous pouvons croire qu'ils confièrent leur communauté à ceux qui étaient les plus capables d'y entretenir l'esprit et la ferveur de l'Ordre. Il le fallait, car les abbés réguliers de Septfontaines se trouvèrent de bonne heure en face d'une tâche difficile : concilier, dans toute la mesure possible, l'observance avec la pénurie des sujets, avec la pauvreté extrême et les troubles presque

incessamment renouvelés. Grâce à eux la maison put tenir et réaliser dans une mesure convenable sa destination religieuse et sociale.

Le Concordat de 1516 retira aux religieux le droit d'élire leur abbé pour le remettre au roi. Dès lors vinrent à Septfontaines des abbés étrangers à la communauté et même à l'Ordre, qui prirent moins à cœur la bonne marche du couvent, comme l'entretien des bâtiments. C'est le cas des abbés qui se succèdent à partir de 1552 : Louis de la Haye (1552-64), Le Pothier (1564-66), Geoffroy de St Belin (1566-73), Nicolas Charnot (1573-96), Claude de St Belin (1596-1622). Ces abbés résident encore, mais ils mesurent trop parcimonieusement à la communauté sa subsistance et ne se font pas aimer. Deux d'entre eux, Nicolas Charnot et Claude de Saint-Belin seront victimes de cette désaffection.

Claude de St Belin avait résigné en faveur de son neveu, Gabriel de St Belin, chanoine, trésorier de la Cathédrale de Langres qui fut le premier abbé commendataire.

On sait le mal que fit la *commende*, véritable « lèpre de l'Ordre monastique », selon le mot de Montalembert. Cette attribution d'une abbaye à un personnage influent, ecclésiastique ou laïque, avait primitivement pour but de protéger et d'aider l'Etablissement. En fait, elle aboutit à livrer au commendataire le plus clair des ressources du couvent, sans aucun avantage pour les religieux. Ceux-ci obtenaient à peine l'indispensable pour leur subsistance, pour l'entretien des lieux réguliers, et encore fallait-il souvent y contraindre, par des procès, l'abbé récalcitrant.

Ce régime, les Prémontrés de Septfontaines le subirent à leur corps défendant. Ainsi nous les voyons adresser une requête au roi, en 1683, pour avoir un abbé régulier, et renouveler avec instance cette demande en 1740. Le roi fit la sourde oreille.

Ce que fut le régime des abbés commendataires à Septfontaines, on a pu s'en rendre compte au chapitre précédent : il fut mortel pour l'abbaye. Il ne semble pas qu'il y ait eu, de 1622 à 1675 une seule profession car on avait du faire venir des religieux d'autres maisons. Il était temps que l'unique chanoine restant en 1675, le P. Pierre Roussel, profès de Beaulieu (Aube), ancien prieur, alors curé de Rochefort, écrivît au Général de l'Ordre ¹⁾, M. de Colbert, pour faire passer la maison aux Prémontrés réformés.

1) Le P. Roussel mourut à Septfontaines, auprès des Prémontrés réformés qu'il avait appelés. Le nécrologe du couvent lui consacrait une mention très élogieuse dont voici la traduction : « Mémoire du R. P. Pierre Roussel, chanoine et prêtre, profès de la commune observance de l'Ordre de Prémontré. Il remplit honorablement la fonction de

L'Ordre avait souffert, un peu partout, des causes qui faillirent anéantir Septfontaines : il sentait le besoin de se réformer avec énergie au début du XVII^e siècle. En Lorraine, la réforme, commencée par Daniel Picart, avait été poursuivie par Servais de Lairuelz, abbé de Pont-à-Mousson. Cet intrépide apôtre de l'observance monastique avait réussi à faire revivre les exigences de la Règle primitive, mais au prix d'une nouveauté contraire aux traditions de Prémontré.

Il n'admettait plus qu'un noviciat par province, d'où les religieux pouvaient être envoyés en n'importe quelle maison de la Congrégation.

Ce sont des religieux de cette Réforme qui vinrent, sur l'ordre du Général, prendre possession de Septfontaines, en 1675. La Chronique raconte tout au long l'événement, avec l'essai de résistance de quelques anciens religieux, curés des paroisses voisines, et leur acquiescement final. Les nouveaux arrivants n'étaient que quatre ou cinq, chiffre qui variera peu jusqu'en 1788. Ils relevèrent la discipline, en même temps qu'ils reconstruisaient peu à peu les bâtiments délabrés.

Les deux Bénédictins de St Maur qui visitèrent Septfontaines en 1717 leur rendent ce témoignage : « Nous y trouvâmes six religieux réformés qui ont rétabli l'église et tous les lieux réguliers de ce monastère, dans lequel il n'y avait auparavant qu'un religieux qui à peine y pouvait vivre; tant il est vrai qu'il n'y a que la réforme qui soit capable de rétablir et de conserver le temporel des maisons religieuses, comme il n'y a qu'elle qui y fasse vivre la piété » 2).

Un édit royal de 1768, le trop fameux édit de la Commission des Réguliers, supprima toutes les maisons religieuses qui n'avaient pas neuf sujets. Il eut pour conséquence l'arrivée à Septfontaines, en janvier 1788, de cinq religieux venus de maisons récemment fermées. Il y eut dès lors neuf chanoines en notre abbaye, et, par le fait, plus de facilité pour l'observance de la règle. Le chroniqueur est tout heureux d'écrire : « Sitôt que les religieux ont été arrivés, on a chanté tous les jours la messe et les vêpres et fait les lectures

prieur de ce monastère pendant 30 ans et celle de pasteur en diverses paroisses. Animé d'un zèle ardent pour la Réforme, il se donna tout entier à la Congrégation de la stricte observance, dans laquelle il vécut six années, entièrement voué aux exercices de piété et de religion. Enfin il mourut pieusement, le 24 avril 1682, au couvent de S-Nicolas de Septfontaines, dans la 79^e année de son âge, la 58^e de sa profession, la 54^e de son sacerdoce. On recommande son âme à vos sacrifices et à vos prières. »

2) *Voyage littéraire de deux Bénédictins*. Paris, 1717. 1^{re} Partie, p. 134.

au réfectoire », ce qui, sans doute, n'avait pu se faire depuis longtemps.

On croyait revenus les beaux jours du monastère. Hélas ! on était à la veille de la Révolution.

2. *Vie religieuse.*

La journée d'un Prémontré, telle que nous la décrivions il y a un instant, nous a donné une idée de la vie religieuse à Septfontaines.

Les manifestations principales de cette vie sont l'office divin et la messe quotidienne. Il est de tradition dans l'Ordre que le culte divin soit célébré avec toute la magnificence possible. L'office est chanté, au moins en partie, et la messe conventuelle est solennelle, c'est-à-dire avec diacre et sous-diacre, toutes les fois que le personnel est suffisant pour l'assurer.

Les Norbertins n'ont jamais oublié que leur fondateur a défendu, contre les hérétiques, le dogme de la Présence Réelle. Aussi professent-ils pour la *S^{te}* Eucharistie une dévotion particulière qui les poussera à bâtir des églises magnifiques et richement ornées. A Septfontaines ils ont fait aussi bien que la pauvreté le leur a permis, notamment pour l'église qui est la dernière en date, celle de 1710-18. Ils n'ont cessé de l'embellir jusqu'à la Révolution, et le peu qui nous en reste fait vivement regretter ce qui a déparu.

Dans cette église, outre les messes de communauté et conventuelle, les religieux assuraient un certain nombre de messes fondées. Plusieurs de ces messes étaient solennelles. C'était, en effet, la dévotion de nombreux fidèles de laisser au couvent une aumône en nature ou en argent pour faire célébrer leur anniversaire. Nous en reparlerons à propos des relations du monastère.

La vie religieuse chez les Prémontrés ne se borne pas à ce que nous venons de dire : elle comprend le ministère des âmes. C'était une des intentions de *S^t* Norbert de fournir, par son Ordre, des pasteurs aux fidèles. Septfontaines n'y a pas manqué.

Dès avant 1145 nos religieux sont en possession des églises d'Andelot avec Morteau pour desserte, de S-Evre au Val de Rognon ¹⁾, et de Villiers-le-Sec; ils les ont reçues de l'évêque Godefroi. De l'évêque Gautier de Bourgogne ils reçoivent celle d'Euffigneix

1) C'est sur le territoire respectif de *S^t* Evre et d'Andelot que se trouvaient Franchevaux et Septfontaines.

(1165). Les églises de S-Brice et de Roches-sur-Rognon leur sont attribuées en 1189 par suite d'un arrangement avec les chanoines de Reynel. Enfin lu 1224 la création de deux villages de Blancheville et de Rochefort, par le comte de Champagne et le couvent, ajoute au ministère des religieux deux paroisses de plus. S-Brice n'étant que succursale de S-Evre, il y avait donc sept cures régulières, dépendant de Septfontaines ²⁾).

Le monastère les a pourvues de pasteurs : Euffigneix et Villiers-le-Sec par intervalles seulement; les autres paroisses, d'une façon habituelle sauf impossibilité provenant du manque de sujets ou des troubles de guerre. Parfois ces religieux curés viennent d'autres monastères de l'Ordre, les changements de maison n'étant point rares chez les Prémontrés, surtout depuis leur réforme. Chacun réside dans sa paroisse, sauf le curé de Blancheville qui demeurera au monastère jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Plusieurs interrompent leur vie pastorale pour séjourner quelque temps au couvent est la reprendre ensuite dans une autre de ces paroisses. On trouve parmi eux d'anciens prieurs, d'anciens professeurs de Septfontaines ou d'ailleurs. L'un des curés d'Andelot, Pierre Menessier (curé de 1720-37) deviendra plus tard prieur de S-Paul de Verdun, puis abbé de Bucilly (Aisne) en 1745 et vicaire général de la Congrégation.

Longtemps l'abbé posséda seul le droit de nomination à ces cures. Quand les menses furent partagées, un arrêt du Grand Conseil de 1747 conféra ce droit aux religieux pour Blancheville et Villiers-le-Sec avec son annexe Buxières-les-Villiers. L'abbé resta collateur des cures d'Andelot, Roches, Euffigneix et Rochefort et de deux bénéfices simples : les chapelles de S-Brice (sur Doulaincourt) et de S-Evre ³⁾ (sur Bettaincourt) que l'on confiait d'ordinaire à un seul profès de l'abbaye.

Ces chanoines curés semblent complètement indépendants du couvent dans l'exercice de leur ministère. Nous les voyons aux prises avec les difficultés qui sont celles de tous les curés de l'époque, par exemple pour les dîmes et redevances, outre les violences dont ils peuvent être l'objet en ces temps troublés. Ainsi nous apprenons, par un arrêt du Parlement du 16 février 1348 (n. st.) que

2) Chiffre réduit à six après la disparition de la paroisse S-Evre dont parle la note suivante.

3) La chapelle de S-Evre avait cessé d'être église curiale après la destruction par les huguenots en 1567, des villages de S-Evre, S-Brice et Vilaincourt. Le religieux de Septfontaines qui était chapelain de S-Evre nommait, au XVII^e siècle, un ermite ou garde chapelle pour chacune des deux chapelles de S-Evre et de S-Brice.

frère Pons, curé de Roches, s'était vu imposer indument par Geoffroi de Nancey, bailli de Chaumont, une redevance de 20 livres tourn. pour les approvisionnements des forteresses du pays, quand le revenu annuel de son église ne dépassait pas 15 l. Le curé de Roches alla lui-même au roi et en obtint des lettres de sauvegarde, au mépris desquelles le bailli s'empara de ses meubles. Frère Pons, seul pour se défendre, y suffit : il obtint un arrêt condamnant à restitution l'exécuteur des volontés du bailli ⁴⁾.

Par contre, nous voyons l'abbé Jean de Roches intervenir, en 1388, comme médiateur entre Fr. Domenge de Germay, curé de Villiers-le-Sec et ses paroissiens, et terminer une affaire de droits curiaux pendante depuis plusieurs années. L'abbé de Septfontaines eut sans doute plus d'une fois l'occasion de venir en aide, par ses conseils ou son influence, à ses fils spirituels chargés du service paroissial dans les environs.

Au monastère même il y avait un petit ministère à exercer. Plusieurs fermiers étaient établis devant la cour d'entrée des religieux. Leurs familles et celles des hameaux du Charmoy et du Roidon, avec les domestiques du couvent, formaient la paroisse dite de Septfontaines. L'église de la paroisse était celle de l'abbaye elle-même et le curé, un des religieux. On a pu établir la liste des curés de Septfontaines depuis 1669 jusqu'à la Révolution.

Mentionnons, pour finir, que la desserte de la chapelle castrale de Monteclair, tout près d'Andelot, appartint de bonne heure au couvent et lui fut confirmée en 1221 par la pape Honorius III. Par suite de circonstances que nous ignorons, elle passa en d'autres mains. Sur la demande des religieux Charles VI la leur rendit, leur assignant une rétribution annuelle de 22 livres, à charge d'entretenir l'édifice et d'y acquitter quatre messes par semaine (1415). Après la destruction du château (1636), des difficultés faites par le receveur des Domaines sur le paiement des 22 livres amenèrent le Chapitre général de l'Ordre à réduire les messes à une par semaine, laquelle était dite au couvent (1699).

3. *Vie intellectuelle.*

Tout monastère était un centre de vie intellectuelle. Préparer des prêtres vertueux et instruits, capables d'évangéliser les peuples, ce

4) *Bulletin de la Société Hist. et Arch. de Langres*, t. III (1892) p. 430 et suiv. Curieux article de Jules Viard, archiviste, sur Geoffroi de Nancy, chatelain de Vancouleurs, bailli de Chaumont.

fut un des buts de l'Ordre blanc. Le fondateur lui-même avait été un prédicateur de grand zèle et de grande puissance : il était normal que ses fils fussent à même de continuer dignement sa mission. Aussi toute maison de Prémontrés formait elle-même ses novices aux sciences ecclésiastiques en même temps qu'aux vertus religieuses.

Septfontaines eut donc son école intérieure et ses maîtres, et cela, dès l'origine. Mais les documents les plus anciens n'ont point marqué les noms de ceux qui y enseignèrent. Au XVIII^e siècle seulement, nous trouvons, dans la liste des curés d'Andelot, deux religieux qualifiés de professeurs de théologie à Septfontaines, ce sont Pierre Menessier, curé en 1720, déjà cité plus haut, et son successeur Jacques-Joseph Doucelet, curé de 1737 à 1744. D'autres ont été professeurs en d'autres maisons par exemple François Vincent, curé d'Andelot (1750-1780) précédemment professeur à Cuissy (Aisne). Plusieurs sont bacheliers en théologie, par ex. Pierre Thomassin II, curé d'Andelot de 1551 à 1573.

Le monastère avait, naturellement, sa bibliothèque. Elle comptait 500 volumes en 1673. Elle ne cessa de s'accroître jusqu'au chiffre de 2.800 volumes, constaté par les procès-verbaux de l'époque révolutionnaire ¹⁾.

Les livres étaient principalement de science ecclésiastique : théologie dogmatique et morale, liturgie, droit, histoire, littérature et philosophie. L'inventaire de 1790 mentionne en particulier l'Encyclopédie, ouvrage considérable et très en vogue alors jusque dans les presbytères de nos campagnes.

4. *Vie économique.*

Le culte divin, l'étude des sciences sacrées, le ministère des âmes constituent la part la plus élevée de l'existence des Prémontrés. Ce n'est cependant pas toute leur vie. Les religieux ne sont pas des purs esprits. Ils ont besoin de ressources matérielles, et nous avons déjà fait observer qu'un temporel suffisant et bien administré facilite beaucoup la vie spirituelle qui est le but même des monastères.

Il convient donc de dire quelques mots de la vie économique à Septfontaines.

Le couvent possédait un domaine qui lui est venu principalement de la libéralité des fidèles, seigneurs ou simples manants. Les dona-

1) Chaumont : Arch. dép. Q 12.

tions affluent aux XII^e et XIII^e siècles. Elles se ralentissent ensuite pour passer à des Ordres nouveaux, les Ordres mendiants, devenus plus populaires. Toutefois elles ne cessent pas complètement : jusqu'aux dernières années du XVIII^e siècle Septfontaines trouvera des donateurs charitables.

A côté des dons il y a les achats, généralement avantageux pour le couvent. Il y a aussi les échanges, et ils sont fréquents. C'est par ces moyens que la propriété s'arrondit peu à peu, au point de former autour de la maison une superficie de plus de 300 journaux de terre en rapport : prés, champs et vignes. Il y a, en outre, des terrages sur les paroisses voisines, des fermes, des moulins et des bois.

Comment ce domaine était-il administré ?

Quel usage faisait-on de ses revenus ?

I. — Le domaine entourant l'abbaye paraît avoir été, dès l'origine, mis en valeur par les religieux eux-mêmes. La règle leur imposant des heures de travail quotidien, ils s'occupèrent à essarter, à ensemençer les terres qu'on leur donnait. Ils transformèrent ainsi des friches et de vrais déserts en cultures.

La maison possédait des serviteurs agrégés à l'Ordre sous le nom de *conversi* qui étaient spécialement chargés du matériel. C'est avec eux que les religieux de chœur s'acquittaient des travaux manuels dont nous parlons.

Il vint un moment où le personnel du couvent ne suffit plus : le territoire avait grandi et le nombre des religieux diminué. Il fallut louer à des fermiers, à des « censiers », comme on disait alors, une partie de la propriété. C'est pourquoi nous voyons devant l'abbaye, en 1666, les habitations et dépendances nécessaires à trois fermiers qui paient une redevance en nature et en argent. Dans le partage des menses, une ferme est attribuée à l'abbé; les deux autres au prieur et aux religieux.

A la Révolution on ne parle plus que de « deux maisons de ferme » louées au même preneur. Il y a, de plus, un petit moulin à eau près de l'entrée de la maison conventuelle, avec dépendances, affermé lui aussi.

A cette date, environ 230 journaux de terres sur 330 et 12 fauchées de prés sur 25 étaient admodiés au tiers franc. Le surplus était exploité par les religieux.

Passons aux fermes ou gagnages de l'abbaye. Celles de Bonlieu,

entre Euffigneix et Villiers-le-Sec, et de Septfonds, près Vaucouleurs, présentent les mêmes particularités.

La grange de Bonlieu, don de Jobert d'Euffigneix, appartenait au couvent dès 1150. Elle comprenait terres, bois, prés, vignes, moulins à eau et à vent, étang. Des convers y demeuraient avec un prêtre pour leur dire la messe. Peut-être y eut-il aussi des religieuses : on pourrait le conclure d'une charte de 1174 (confirmée en 1193) où Lambert de Grosnay abandonne aux Prémontrés de Septfontaines ce qu'il possède entre Euffigneix et Bonlieu « ... pour la réception de ses filles qui se donnent à Dieu comme religieuses en ce lieu » ¹⁾. Toujours est-il qu'il y avait une chapelle dédiée à saint Nicolas qui eut assez à souffrir quand les religieux eurent quitté Bonlieu (vers 1629). Elle existait encore en 1789. Un bail de Bonlieu consenti, en 1747, à Louis Collin laboureur, impose au preneur un cens de 700 livres, plus 20 livres de beurre et des charges diverses.

La ferme de Septfonds échut à notre couvent vers 1140 par la libéralité du seigneur de Vaucouleurs et de l'abbaye S^t Jean de Laon. L'abbé Bécélin y fit une grange avec une chapelle dédiée à saint Nicolas et y plaça un prêtre avec des convers et des converses pour la cultiver. Sur sa demande, l'abbé de Molesmes, qui avait des droits en ce lieu, permit l'établissement d'un cimetière au gagnage, pour les frères et les sœurs de la maison et il ajouta l'exemption des dîmes de cette grange (1145), contre un cens annuel de deux sous toulois. Cette ferme fut louée pour trois vies, en 1517, à raison de 16 l. par an, à Pierre de Harancourt, seigneur de Parroy. En 1772 elle était louée 900 l. Nous voyons le prieur de Septfontaines, le P. Pagotin, y instituer un ermite en 1696; il y avait encore un garde chapelle en 1780 ²⁾.

1) C'est l'unique document parlant de religieuses à Bonlieu. L'historien de Prémontré en a conclu l'existence, en ce lieu, d'un couvent de Moniales qu'il appelle S^{te} Marie in Berga, ou Berca. Hugo : *Annales Praemonstr.* t. II, p. 153. Van Waefelghem : *Répertoire des monast. de Prémontré*, p. 257. Pourquoi et d'où vient cette appellation : S^{te} Marie in Berca ? Nous l'ignorons. Un manuscrit de la Bibl. munic. de Laon fait mention de S^{te} Marie in Berca, « autrefois monastère de religieuses » : c'est pour dire qu'il doit à l'Ordre une taille ou redevance annuelle de 60 sous. Mss. 538 : *Res praemonstratenses*, t. I, p. 8.

2) Les documents relatifs à Septfonds que possèdent les Archives départ. de Chaumont ont été publiés par C. Chévelle, maire de Vancouleurs, en 1892 sous ce titre : *Documents historiques sur la Chatellenie de Vancouleurs*. 1^{er} Fasc. *Ermitage S^t Nicolas de Septfonds*. In-8° de 30 p. Nancy, Impr. Munier, 95, rue de Metz. C'est la reproduction des pp. 333-341 du Cartulaire de Septfontaines, avec photogravure de trois documents (1140 : charte de Baudouin, abbé de S^t Jean de Laon. — 1145, charte de l'abbé de Molesmes. — 1284 échange de terres).

Les fermes du Charmoy et du Roidon, dans les bois du même nom, au nord de l'abbaye, étaient exploitées par des fermiers qui s'acquittaient par redevances en nature. Celle de Bugnémont, tout au-dessus du Val de Franchevaux, avait été accensée en 1489 pour 25 s.t. et 25 carpes « au cas que l'étang fût rétabli ». Elle se trouva presque entièrement détruite par le passage des armées suédoises (1636), si bien qu'en 1647 on ne put la louer qu'à bail de 99 ans. Les preneurs s'engageaient à rétablir le bâtiment et à verser chaque année « 60 l. en principal, 6 l. au sacristain de l'abbaye pour aider à entretenir l'horloge et garder les cloches, 2 livres de cire pour l'église, en outre un boisseau de pois, 3 chapons sans diminution et 3 l. pour les francs vin » (*Cartul.*, p. 189).

Notons, à propos de ces fermes, que la Comtesse Blanche de Champagne et les religieux s'étaient entendus, en 1220, pour transformer en villages Bugnémont et le Roidon. On ne sait pourquoi ce dessein n'aboutit pas.

A partir de l'année 1700 le couvent posséda une ferme à Blancheville. Il avait employé à cette acquisition une partie de la somme procurée par la vente du moulin de Roches. En 1772 cette ferme était louée pour 90 l., moitié à l'abbé, moitié aux religieux.

L'abbaye avait des moulins. Nous avons signalé déjà « l'emplacement d'un moulin au lieu dit Ewranda » sans pouvoir affirmer si le moulin fut construit (voir plus haut, p. 8, note 4). Le moulin de la Joue, dans le val de ce nom, au-dessous de Benoitevaux, semble avoir procuré à nos Prémontrés plus de contestations que d'avantages. En 1501 il fut adjugé aux cisterciennes de Benoitevaux moyennant le versement annuel de 13 s. 4 d. à Septfontaines.

Les moulins de Cultru, Roches et Vignes furent plus profitables. Celui de Cultru avait été acheté, en 1296, pour 150 l. à Messire Beuve, curé de Chautraines et à Jean de Doulaincourt, son frère. En avril 1674 les religieux le vendirent à Gaspard de Pons-Reunepont, seigneur de Roches, pour 2.000 l. et un cens annuel de 66 l. qui se payait encore en 1770. Le moulin avait été converti en fourneau.

Tel fut aussi le sort du moulin de Roches qui appartenait à l'abbaye dès avant 1179. Converti en forge et fourneau, vers 1624, par Robert Beaupoil, bourgeois de Chaumont qui l'avait pris à bail, il fut vendu, en 1687, au même sieur Gaspard de Pons-Reunepont, pour 2.400 l. plus 200 l. pour l'amortissement des biens qu'on achèterait à sa place. Ces biens furent la ferme de Blancheville citée plus haut et des prés sis auprès du moulin de Vignes.

Le moulin de Vignes avait été donnée en 1174 par Arnoulph de Rimaucourt, seigneur de Vignes. Viard de Reynel y ajouta des droits de pêche assez étendus. Ce moulin était donné à bail emphytéotique, en 1528, pour 62 bichets de blé, 30 s., 2 chapons, 2 poules, une livre de cire

Aliéné en 1577, pour subvenir aux charges de l'Etat, il revint au couvent, en 1627, par don de Boulognot, maçon, à charge, pour les religieux, d'une messe par semaine avec *Libera*. En 1772 il rapportait 150 l. par an.

Nous avons signalé le moulin de Bonlieu et celui de Septfontaines. Ils étaient loués, eux aussi.

Les bois donnés à l'abbaye ou acquis par elle aux XII^e et XIII^e siècles étaient considérables. Le cartulaire en évalue le total à environ 1.000 arpents.

Les bois de Maubran, du Charmoy, de Franchevaux, de la Rippe, furent usurpés par les communautés du Val de Rognon, quand le couvent eut perdu ses titres de propriété par suite des guerres et des incendies. De leur côté les habitants d'Andelot s'approprièrent le bois de Forbévaux, que le monastère avait reçu vers 1160 de Viard « malnourri », un chevalier de Reynel. Quant au bois de Pestelmont, dit encore bois de la Montagne ou du Faij, ou du Roi, il appartenait au Roi et au couvent. Septfontaines en possédait en propre 218 arpents, pouvant rapporter en 1772, 300 l. par an, dont les deux tiers à l'abbé. Une partie du bois était possédée par indivis avec le Roi : l'abbé et les religieux jouissaient chacun d'un quart, rapportant environ 137 l. par an.

Les revenus tirés de l'exploitation des propriétés étaient la ressource principale du couvent. Il s'y ajoutait les 3/4 des grosses dîmes d'Andelot, produisant, en 1729, environ 550 l.; les grosses et menues dîmes de Buxières-les-Villiers, sous-admodiées 280 l.; quelques rentes insignifiantes sur les tailles et le domaine de Champagne.

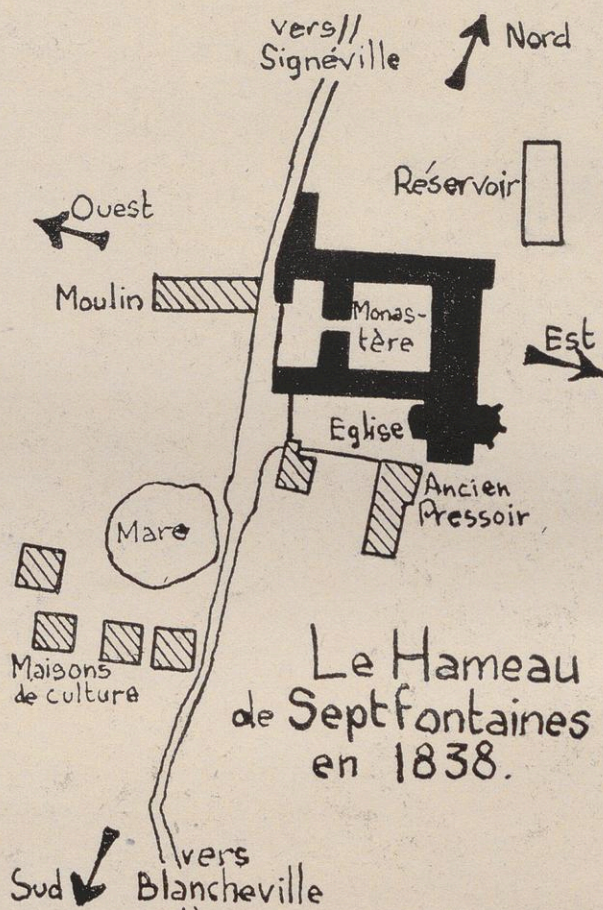
Notons encore que la part des terres échues à l'abbé dans les partages était exploitée par les Religieux, qui prirent à bail la mense abbatale de 1682 à 1719, puis de 1746 à 1782.

Veut-on savoir le chiffre total des revenus de l'abbaye ? Le Pouillé royal de 1648 ³⁾ donne 1.500 l. Si l'on bloque les deux menses en 1724, ou atteint 3.063 l. 2 s.; en 1772 : 6.521 l. 12 s.

3) Pouillé royal contenant les bénéfices à la nomination du roi. Paris, 1648, p. 86.



ABBAYE DE SEPTFONTAINES. — LE CLOITRE.



Quand le G. Nicolas Fagotin, prieur de Septfontaines, envoyait au P. Hugo historien de l'Ordre, quelques notes sur son couvent, il ajoutait : « Je ne vous saurais rien dire autre chose sinon que c'est une pauvre maison » (septembre 1722) ⁴), il n'exagérait point. Le lecteur en sera plus convaincu encore en passant en revue les charges de l'abbaye.

II. — Quel était l'emploi de ces modestes ressources ? Elles devaient assurer tout d'abord la subsistance des religieux et l'entretien des bâtiments. Elles n'y suffisaient pas toujours, puisque Septfontaines fut obligé plusieurs fois de recourir à l'emprunt et porta longtemps le poids de lourdes dettes.

Une partie des revenus était consacrée à l'hospitalité et au soin des pauvres. Si l'hospitalité fut un des grands services sociaux des couvents au Moyen Âge, on peut dire que l'Ordre de Prémontré se distingua particulièrement sous ce rapport. Toutes les maisons de Norbertins possèdent plusieurs chambres d'hôte. Septfontaines, malgré ses difficultés, se montra fidèle aux traditions. Ainsi, quand les Réformés s'installent et relèvent la maison, ils demandent à leur abbé commendataire, Charles de l'Hostel d'Esco, la permission de se servir d'un vieux bâtiment lui appartenant, « pour en faire le lieu destiné à l'hospitalité à laquelle ils sont obligés par leur Institut » (2 août 1677). Le bâtiment principal refait en 1738-40 comporte quatre chambres d'hôte, pour sept cellules de religieux; ces chambres sont à l'intérieur de la clôture. En 1787 le couvent transforme à grands frais un ancien hallier en maison d'hospitalité pour les Dames.

L'hospitalité est déjà une forme de l'aumône. A Septfontaines ce n'était pas la seule. On secouvrait volontiers les pauvres par des dons en nature ou en argent. Lors du partage des menses, en 1748, nous remarquons, parmi les demandes des religieux, celle-ci : « pour les aumônes ordinaires et l'aumône générale qui se fait à la porte de l'abbaye le Jeudi Saint : 90 l. ».

On s'efforçait aussi de fournir du travail aux indigents. A propos de l'hiver 1784-85 qui fut dur et neigeux, nous lisons dans la Chronique la note suivante : « Pour soulager les pauvres, nous avons fait essarter pendant tout l'hiver au haut du champ Thierry et, au bout de notre vigne, le terrain allant vers Andelot ». L'hiver de

4) Hugo, *Monumenta manuscripta Ordinis Praemonstr.* Nancy : Bibl. munic. mss. 992 (1763) fol. 160-162.

1788 fut plus rigoureux encore et détruisit maintes provisions. Nouvelle occasion de charité pour le couvent : « les pauvres ont souffert et ont été aidés par des charités de toute sorte; nous en avons fait comme les autres ».

On ne s'étonnera pas qu'à la Révolution l'idée de fermer ce couvent parût désastreuse aux populations pauvres de la région. Nous recueillons un écho de ce sentiment dans les registres du conseil municipal d'Andelot, à la date du 23 mai 1790. Les officiers municipaux avaient dû faire un achat considérable de grains et le P. Claude Aubréville, prieur-curé, avait avancé, pour le paiement, une somme importante. La délibération porte, à ce sujet : « Il sera député deux officiers municipaux à MM. les religieux de Septfontaines, chargés de leur présenter les témoignages de reconnaissance de toute la commune d'Andelot, pour tous les bienfaits que, depuis nombre d'années, ils n'ont cessé de répandre sur les pauvres de cette paroisse, de les assurer des vœux ardents de cette commune pour la conservation de leur maison, si son existence entre dans l'ordre des décrets de l'Assemblée Nationale » ⁵⁾. Suivent 18 signatures, des officiers municipaux, du maire, du procureur syndic et des notables.

Une partie des ressources de Septfontaines assurait l'entretien du chœur des églises paroissiales dont le couvent était décimateur. C'était le cas pour Blancheville. Aussi voyons-nous les religieux refaire à neuf une grande partie du sanctuaire de cette église que le P. André Aubréville, prieur de Septfontaines, bénit solennellement le 1^{er} novembre 1785. C'était le cas pour Andelot : l'abbé de Septfontaines et celui de St Urbain étaient tenus à l'entretien du sanctuaire et du chœur, le premier pour les trois quarts, le second pour un quart. C'est pourquoi la chronique du couvent mentionne des réparations au chœur de l'église d'Andelot, en 1783. C'était le cas, enfin, pour Buxières-les-Villiers. Le partage de 1747 avait assigné aux religieux les dîmes avec la charge correspondante pour le sanctuaire de l'église. Deux cloches furent refondues à Buxières en 1781. On note que le P. Prieur du couvent, parrain de l'une, dépensa à cette occasion près de 300 l.

Le couvent devait faire face à diverses impositions. Il versait à la famille religieuse dont il faisait partie une redevance annuelle

5) Arch. d'Andelot. Registre 1. Texte déjà publié par Lorain : *Les subsistances en céréales dans le district de Chaumont de 1788 à l'an V*. Chaumont, 1911, t. I, p. 113. Voir aussi p. 112.

de 6 écus, 6 s. dite « taille de l'Ordre » ⁶⁾. C'était sa participation aux dépenses générales de l'Ordre de Prémontré.

Il versait au roi l'impôt des décimes. Nous savons par des pouillés de diverses époques à combien s'élevait cette redevance. Aux XIV^e et XV^e siècles c'est 200 puis 250 livres. Vers 1750 la mense abbatiale verse 369 l. 17 s., la mense conventuelle, 131 l. 8 s.

Nous avons signalé les lourdes impositions décrétées par Charles IX en 1568, impositions qui semblent s'ajouter aux décimes. Le couvent fut taxé à 300 l. en 1572, à 1014 l. en 1577, à 760 l. en 1588. On donnait à ces contributions extraordinaires le joli nom de dons gratuits du clergé au Roi.

Une charge assez inattendue qui pesait sur les monastères, au XVII^e siècle, était l'entretien de soldats âgés ou blessés de guerre que le roi leur assignait comme oblats ou moines laïcs ⁷⁾. Septfontaines connut cette charge. Une transaction de 1651 entre l'abbé et les religieux impose à l'abbé le paiement de ces pensions. Le roi nomma le premier oblat à Septfontaines vers 1610, avec ordre de lui payer 60 l. de pension. Après quelques difficultés l'abbé et les religieux convinrent avec l'oblat qu'ils lui donneraient 25 paires de grain (25 bichets de blé, 12 $\frac{1}{2}$ d'orge et autant d'avoine). Ce pensionné mourut à Ecot en 1636. Il fut remplacé par un autre, Jean Thuvenin, ancien cavalier, à qui l'on dut verser 100 l. de pension. On en connaît un troisième, Charles Thomassin, qui se permit des saisies en nature pour l'équivalent de sa pension.

Le chroniqueur qui consigne ces détails, vers 1780, ajoute que le roi ne nomme plus d'oblats depuis longtemps, mais qu'il oblige les abbés à verser tous les ans, pour eux, 300 l. quand le revenu de l'abbaye atteint 2.000 l., et 150 quand il est inférieur.

6) *Res praemonstratenses*, t. I, p. 8. Bibl. munic. de Laon (Aisne); manuscrit n° 538.

7) Ces oblats étaient simplement des pensionnés que l'Etat faisait nourrir par les couvents. Il faut les distinguer d'autres oblats, laïcs aussi, participant aux prières de l'Ordre sans être rigoureusement soumis à la règle monastique. Ceux-ci, le plus souvent, donnaient leurs biens à l'abbaye qui leur assurait vivre et vêtement pendant le reste de leur vie et une part aux suffrages et services de la communauté après leur mort.

CHAPITRE III.

Les relations du monastère.

Le monastère ne vivait pas isolé du monde extérieur. Membre d'une grande famille monastique, il était aussi une cellule du corps de l'Eglise universelle et une seigneurie dans l'Etat. Sa vie extérieure était faite de relations avec certaines maisons de son Ordre ou des couvents voisins, avec les autorités ecclésiastiques ou laïques, avec la population de la région.

1. *Relations avec les maisons de l'Ordre — avec Mureau et d'autres monastères.*

Bien que les maisons de l'Ordre blanc soient indépendantes les unes des autres, Septfontaines a toujours gardé le contact avec la première fondation de saint Norbert, en prenant part dans la mesure possible aux Chapitres généraux de l'Ordre. Parfois aussi l'Abbé de Prémontré, général de l'Ordre, paraît dans certaines décisions où l'on a recouru à son approbation.

Septfontaines était filiale de Belval : d'où des rapports de cordialité et d'amitié entre la mère et la fille. L'abbé de Belval paraît, lui aussi, dans certains actes de notre monastère : c'est à lui qu'il revient de donner conseil dans les cas difficiles ou embarrassants.

A son tour Septfontaines eut une filiale, Mureau, située dans la forêt de ce nom, un peu à l'ouest de Neufchâteau ¹⁾. La date exacte de cette fondation n'est pas connue. La charte confirmative donnée par l'évêque de Toul, Henri, est de 1157. Mais le couvent existait déjà depuis plusieurs années, car une charte d'Adalbéron, archevêque de Trèves, en date du 15 juin 1149, porte la souscription de Guillaume, premier abbé. Mais les bâtiments n'étaient pas achevés en 1157-58 : Hugues de Lafauche donna alors une pierre pour la construction du monastère. Le territoire avait été offert par Olivier de Neufchâteau et Viard de Rebeuville ²⁾.

1) Mureau, commune de Pargny-sous-Mureau (Visges), canton et arrond^t de Neufchâteau.

2) *Gallia Christiana*, t. XIII, col. 1157-1161. — *Etudes sur l'abbaye de Mureau*, par P. Marot, archiv. paléographe. In-8° de 28 p. Epinal, Imprimerie Vosgienne, 15, Rue des Minimes, 1924.

Septfontaines a dû fournir le premier abbé, Guillaume. Ce ne fut pas le seul. En 1378 l'abbé de Mureau, Pierre Masselin, était mort de mort violente et, à cette occasion, plusieurs chanoines avaient quitté le monastère. C'est l'abbé de Septfontaines, Aubert de Roche, qui vint instituer, comme successeur de défunt, Philibert de Baufremont, profès de sa propre maison. Intervention analogue, le 30 août 1475, de l'abbé Jean Panche qui présente à l'évêque de Toul fr. Didier Gautier de Port, abbé élu de Mureau, en remplacement de Gérard Houel, démissionnaire ³⁾. Une fois encore, en 1514, les religieux de Mureau prient l'abbé de Septfontaines, qui était alors Jacques Brisson, de venir présider l'élection de leur abbé.

Mureau eut aussi l'occasion de rendre quelques bons offices à son abbaye-mère. Ainsi, en mars 1675, au moment de l'introduction de la Réforme, le sous-prieur de Mureau, Angélique Frouard, accompagne l'abbé de Salival à Septfontaines, pour faire avec lui les traités et négociations préparatoires. Plus tard, en 1787, c'est Mureau qui cède à Septfontaines les bois nécessaires à l'organisation d'une maison d'hospitalité pour dames qui manquait encore.

L'abbé de Septfontaines eut quelques rapports avec un autre couvent de son Ordre, Lachapelle-aux-Planches, près de Moutier-en-Der. Il figure à plusieurs reprises comme témoin des donations faites à ce monastère, surtout au XII^e siècle. On le voit rendre un service de même nature, deux ou trois fois, au célèbre monastère de Clairvaux.

Plus près de Septfontaines était l'abbaye cistercienne de La Crète. Deux lieues à peine séparaient les deux maisons. Cette proximité eut bien ses inconvénients. Les troupeaux des deux couvents se rencontrèrent plus d'une fois sur le même terrain, et, pour éviter des contestations, on dut délimiter les droits précis des parties. Une charte cyrographe de 1181 donne des détails curieux sur l'arrangement conclu entre Baudouin, abbé de Septfontaines, assisté de Vivien, abbé de Belval et de Jean, abbé de Beaulieu d'un côté, et Gemmo, abbé de la Crète, assisté des abbés de Beaupré et de Vaux, de l'autre. Cet accord renouvelé, en partie, un traité précédemment conclu entre Bécélin, abbé de Septfontaines et Milon, abbé de la Crète.

Le litige portait sur le caupon d'Ogiscourt, dit aujourd'hui Heuchecourt. Des bornes furent posées, du consentement des deux chapitres.

3) Arch. depart. des Vosges, XX H, 12 (fonds de Mureau).

Septfontaines avait jusqu'au chemin de Briaucourt qui va jusqu'au lieu où a été bâti le village de Chautraines. Au-delà de la route était la terre de la Crète. Les deux abbayes avaient droit de pâturage jusqu'au pont de Bologne qu'elles partageaient entre elles, de même dans les bois de la Montagne jusqu'au Rognon qu'elles partageaient aussi. Une punition est prévue pour les convers qui auront dépassé, avec leurs troupeaux, les limites fixées. S'ils sont de la Crète, ils viendront à Septfontaines et se rendront, nu-pieds, de la porte du couvent au Chapitre, où ils accuseront leur faute. Ils ne seront point frappés, mais renvoyés aussitôt à leur maison, avec injonction de jeûner, ce jour, au pain et à l'eau. Les pasteurs fautifs de Septfontaines feront de même à la Crète.

L'exemplaire de ce traité remis à la Crète devait porter les sceaux des abbés prémontrés de Belval, Beaulieu, Riéval et Septfontaines; celui de Septfontaines, les sceaux des abbés cisterciens de la Crète, Morimond, Beaupré et Vaux.

Il y eut entre Septfontaines et la Crète une association de prières. On ignore quand elle commença. Le Chapitre général de Cîteaux la confirma en 1502 et nous en trouvons la trace jusqu'en 1784.

A une distance légèrement supérieure, mais vers le nord, l'abbaye de moniales cisterciennes de Benoitevaux s'était fondée à l'origine du vallon de la Joue. Prémontrés et Cisterciennes avaient des propriétés contiguës. Nous les trouvons en difficultés assez longtemps au sujet du moulin de la Joue qui passa, à plusieurs reprises, d'une maison à l'autre dans des conditions assez imprécises pour prêter à des discussions.

En revenant de Benoitevaux vers le sud, on rencontrait l'ancienne ville fortifiée de Reynel, devenue aujourd'hui un humble village. Notre abbaye eut affaire au Chapitre de cette célèbre localité, dans des circonstances qui méritent d'être rappelées.

Vers 1184 les chanoines de Reynel prétendaient avoir des droits sur les églises de S-Evre, S-Brice et Roches; Septfontaines, sur celle de Doulaincourt. De part et d'autre on discutait sans pouvoir s'entendre. L'examen de l'affaire fut confié à des arbitres nommés par le Pape et par un cardinal. Ces arbitres étaient deux prémontrés : Viviard, abbé de Justemont et Hugues, abbé de S^{te} Croix de Metz. Pour empêcher le jugement, les chanoines de Reynel présentèrent un faux rescrit de Rome nommant d'autres juges. Leur fourberie fut découverte. En 1189 un nouveau jugement adjugea aux chanoines de Reynel l'église de Doulaincourt, à Septfontaines celles de S-Evre, S-Brice et Roches. Il est dit que si le Chapitre de Reynel était détruit,

la cure de Doulaincourt reviendrait à Septfontaines. Si des fidèles de Doulaincourt veulent être enterrés à Septfontaines, le Chapitre de Reynel le permettra, ses droits étant saufs. Il lui est réservé aussi une part des dîmes et cens des églises en question. Des sanctions pécuniaires sont prévues pour celle des deux parties qui manquerait aux clauses de l'accord. Les arbitres étaient, cette fois, Barthélemy, abbé de More, Maubert, doyen de Vendeuvre, Raoul, doyen de Reynel, Dominique, doyen de Bonecurie et fr. Regnier, chanoine de Septfontaines.

En 1267 le Chapitre de Reynel conclut avec Septfontaines une association de prières. Celle-ci comportait la participation réciproque aux biens spirituels des deux maisons. Ce que fait chaque couvent pour ses morts, il le fera pour ceux de l'autre; de plus, un service annuel pour les défunts de Reynel sera célébré à Septfontaines, le lundi après le dimanche *Laetare*; à Reynel, pour ceux de Septfontaines, le lendemain des Cendres. La maison pour les morts de laquelle le service sera célébré enverra à l'autre, la veille de ce service, 10 sous forts pour la pitance de la communauté.

Semblable société existait avec l'abbaye norbertine de Jandeures (diocèse de Toul, près Bar-le-Duc). Nous en possédons un renouvellement en 1460.

L'association spirituelle formée en 1206 avec l'abbaye Notre-Dame de Chatillon-sur-Seine, Ordre de St Augustin, comportait les stipulations suivantes. Quand mourra un chanoine de l'une des maisons, l'autre église dira l'office entier pour le défunt, comme si le corps était présent; les fr. convers diront pour lui 50 psaumes. Si quelque sujet est en difficulté avec son abbé, il pourra demeurer dans l'autre couvent jusqu'à ce que la médiation du supérieur de celui-ci rétablisse la paix entre eux. Le religieux d'un monastère, qui voudra séjourner dans l'autre pour motif de parenté ou d'amitié y sera regardé comme de la maison, à condition toutefois qu'il en observe les statuts.

En 1217 on ajouta aux clauses précédentes la convention que voici. L'abbé de Chatillon ou, à son défaut le prieur, sera tenu de venir à Septfontaine à la fête de saint Nicolas, apportant les noms des frères de son couvent décédés pendant l'année. La liste en sera lue au Chapitre le jour même et, le lendemain, une messe solennelle sera célébrée pour eux et pour les fidèles défunts. L'abbé de Septfontaines fera la même démarche à Chatillon à la fête de saint Vorles ⁴⁾.

4) Dyon : Arch. dép. : H. 627.

Ces conventions sont renouvelées dans les mêmes termes, le 12 nov. 1341. Ainsi se comprenait et se pratiquait à Septfontaines la fraternité religieuse et la communion des Saints.

2. Relations avec les autorités ecclésiastiques.

Quatre papes ont montré leur bienveillance à nos religieux : Innocent II (1138), Eugène III (1145), Alexandre III (1179), Honorius III (1221). Leurs belles confirment les biens donnés à Septfontaines et les prennent sous la protection de St Pierre. De plus, Honorius III donne tout pouvoir au couvent de faire desservir par ses religieux les paroisses qui lui ont été confiées.

Les souverains Pontifes n'interviendront désormais qu'à partir du XVI^e siècle, pour donner l'institution canonique aux abbés choisis par le roi. On pourra remarquer qu'ils n'ont accepté qu'avec regret et à des conditions très précises la mise en commende du couvent. Les bulles accordées en janvier 1622 au premier abbé commendataire, Gabriel de St Belin, précisent que la mesure est prise pour cette fois seulement, l'abbaye devant redevenir régulière après ledit abbé. Celui-ci devra veiller à ce que le service divin et le nombre des religieux ne soient pas diminués; il devra assurer aux religieux une honnête subsistance et employer ce qui lui restera à restaurer l'abbaye. En fait les intentions pontificales ne furent guère respectées et la commende accéléra la ruine. Il reste que le chef de l'Eglise n'avait cherché que le bien du couvent en lui assurant l'appui d'un personnage puissant.

Les relations de Septfontaines avec les évêques de Langres furent fréquentes, surtout dans les débuts. La bienveillance y présida.

Une vingtaine de chartes épiscopales, depuis 1125 à 1228 ont approuvé les largesses faites à l'abbaye; elles y ajoutaient souvent, par exemple l'abandon des dîmes. Une autre marque de confiance des évêques fut la concession à perpétuité de plusieurs cures à la communauté. D'après la bulle d'Honorius III (1221), l'abbé devait présenter le titulaire de chaque cure à l'évêque pour qu'il reçût de lui l'institution canonique.

L'abbé lui-même faisait, en entrant en charge, un serment de fidélité à son évêque. Il promettait « à son père évêque de Langres et à ses successeurs sur le siège de cette sainte église, obéissance, respect et soumission perpétuelle et confirmait cette promesse par

sa signature, les privilèges et statuts de son Ordre restant saufs »⁵⁾.

On remarquera ces derniers mots. La bienveillance des rapports n'alla jamais jusqu'au sacrifice des privilèges pontificaux accordés à l'Ordre. En 1346 Symon d'Angoulevaut, prieur de Varennes, envoyé par l'évêque Guillaume IV de Poitiers pour visiter les monastères du diocèse, fut éconduit par l'abbé Jean II, de Roches. Vers 1404 ou 1405 l'évêque Louis de Bar, cardinal, venait lui-même au couvent pour une visite canonique. Un autre abbé, Jean III, de Roches, lui présenta les lettres des papes Alexandre IV (1257) et Innocent IV (1247) concédant aux Prémontrés de privilège de ne recevoir que des visiteurs appartenant à l'Ordre ou munis d'une commission du St Siège. L'évêque reconnut le droit des religieux : il se retira et renonça à poursuivre l'abbé pour ce chef⁶⁾.

La Chronique garde le souvenir d'une réelle difficulté qui s'éleva bien plus tard, 1745-48, entre M^{gr} de Montmorin et le monastère. L'évêque avait été mis en échec pour la nomination d'un titulaire à la cure d'Andelot. A la suite de cette affaire il supprima la paroisse de Septfontaines à laquelle se rattachaient les fermiers et serviteurs du couvent; et il interdit aux religieux toute fonction curiale en leur église. Un peu plus tard l'évêque consentit un arrangement qui permettait aux Pères de desservir les fermiers de la basse-cour, sauf pour les baptêmes et mariages qu'il réservait aux curés de Blancheville et de Rochefort.

3. Relations avec les puissances laïques.

Avec les comtes de Champagne les rapports remontent à l'origine du monastère. Les comtes de Troyes et les chanoines de Reims — nous l'avons dit — possédaient par indivis la seigneurie du Val de Rognon. Il se pourrait même que le lieu de Septfontaines appartînt aussi à la seigneurie du comte, bien que les chartes de fondation n'en parlent pas. Et c'est ce qui aurait permis à notre abbaye de se dire plus tard de fondation royale⁷⁾. En tout cas, les droits certains du comte sur Franchevaux suffisent à justifier ce titre.

5) Texte du serment prêté par l'abbé Guillaume Blancheville à l'évêque Guy IV. Bernard en la chapelle du cloître, à Langres, le 10 juin 1459. Chaumont : Arch. dép. G. 138.

6) Bibl. N^{al} Coll. Champagne, 152. Pièce n° 32. Cette pièce a appartenu aux archives de Septfontaines : elle porte, au dos, une mention de la main du P. André Aubréville.

7) Jeanne de Navarre, comtesse de Champagne, ayant épousé, en 1284, Philippe-le-Bel qui devint roi de France l'année suivante, les droits du Comte passèrent à la Couronne.

Quoi qu'il en soit, la première intervention officielle du comte de Troyes à Septfontaines est un bienfait : c'est un acte de sauvegarde délivré en 1145. Thibaut II, comte de Champagne, notifie à ses prévôts de La Ferté (sur Aube), de Chaumont et du Val de Rognon, qu'il a pris sous sa protection la maison de Septfontaines et tout ce qui lui appartient, et il leur demande de garder et défendre ce domaine comme s'il était son bien propre.

Dix ans plus tard, 1155, Henri le Libéral, fils de Thibaut, renouvelle le même geste de protection. Il fait plus : il concède à l'abbaye l'église de Villeneuve avec son atrium, ses rentes et les dîmes de ce village; enfin « ce que Septfontaines possédait au Val de Rognon au temps de son père, savoir la vallée de Franchevaux, la terre de Maubran et ses moulins ».

Un résultat des bons rapports entre Septfontaines et les comtes de Troyes fut la fondation de deux villages aux environs de couvent : Blancheville et Rochefort.

Nous possédons un acte de pariage entre la Comtesse Blanche et l'abbé Jean I, daté de 1220 ⁸⁾, où l'on décide en commun de créer un village ou deux, si possible, sur le territoire de l'abbaye et sur celui des fermes de Bugnémont et du Roidon. En fait l'un des villages se forma à peu de distance du Roidon, à l'extrémité du plateau rocheux qui domine Briaucourt, d'où son nom de Rochefort. L'autre ne fut pas établi à Bugnémont, mais à 800 mètres au sud de l'abbaye : c'est Blancheville.

A l'endroit où se forma Blancheville, il y avait, avant 1220, un petit hameau nommé Ville Neuve, avec une église que le comte de Troyes donna au couvent, comme nous venons de le dire. Le village changea de nom pour prendre désormais celui de Blanche.

L'acte d'affranchissement de Blancheville est de 1224. Il suit, dans ses traits essentiels, la fameuse Charte de Beaumont.

Les comtes de Champagne et le monastère sont seigneurs du village par indivis. Ils abandonnent aux habitants des propriétés, des droits de pâturage, de bois, de pêche, assez étendus. On prévoit une administration locale composée d'un maire, de sept échevins et dix jurés, nommés en principe pour une année seulement. On détermine les droits de dîme et de fours banaux et toute une série de peines pour

On put, dès lors, par anticipation, appeler de fondation royale ce qui avait été fondé par le Comte.

8) Publié par LONGNON, *Documents relatifs au Comté de Champagne et de Brie*, t. II, p. 173, note 1.

les divers délits, le service de guerre dû au Comte par les bourgeois du village. Le comte et le couvent partagent par moitié les droits de terrage, les revenus des fours et moulins banaux bâtis à frais communs, ainsi que le produit du tribunal; seulement la justice sera rendue par le comte. L'abbaye recevra toutes les dîmes ⁹⁾).

Les habitants de Rochefort furent soumis à la même charte que ceux de Blancheville. Mais, comme les fonctions de maire et d'échevin donnaient droit à certaines exemptions, ils prétendirent nommer jusqu'à 18 et même 20 magistrats communaux. Les moines résistèrent. En 1287 le différend fut porté au roi, héritier des comtes de Champagne par sa femme. Philippe-le-Bel écarta les prétentions de la commune et décida que Rochefort se contenterait d'un maire et de trois échevins. Ceux-ci seraient élus chaque année, au jour de la Pentecôte, et viendraient en l'église de Septfontaines faire serment, devant le prévôt de Montéclair et le procureur de l'abbé, de sauvegarder les droits du roi et de l'abbé, comme ceux de leur commune.

Pourquoi les religieux ont-ils associé les Comtes de Champagne à la fondation de ces villages? Sans doute afin d'obtenir leur protection pour une entreprise à laquelle ils les avaient intéressés. Cette protection garantissait la sécurité des colons qui viendraient peupler les localités nouvelles, et, par le fait, elle facilitait l'exploitation régulière et avantageuse de terres que le couvent n'aurait probablement pas pu assurer autrement.

L'arrangement, toutefois, n'était pas sans inconvénients. Les habitants des deux villages, peu satisfaits de leurs franchises, tentèrent de les étendre outre mesure. Nous venons de le voir pour Rochefort. Blancheville, qui était plus près du couvent, ne manque pas d'empiéter. Dès 1268 la commune prétendait au droit de pâturage dans le pourpris de l'abbaye et au bois des Rosières. Elle fit plus tard et souvent des difficultés pour les dîmes et redevances, au point que l'historien de Septfontaines a pu qualifier la Seigneurie de Blancheville de vraie pomme de discorde.

9) En mai 1621 le roi ayant mis en vente sa moitié de la seigneurie et du domaine de Blancheville, les religieux en firent l'acquisition à titre de seigneurs engagistes, pour la somme de 1481 l. 14 s. 9 d. qu'ils durent emprunter. Cette somme leur fut remboursée le 8 mai 1634 par François Joseph [de l'Hostel] d'Escot, seigneur et baron d'Ecot, nouvel acquéreur de la dite moitié de seigneurie. Au siècle suivant le duc d'Orléans succéda à la famille d'Ecot et Capissuchi de Bologne comme seigneur engagiste du même domaine. Il prétendit même y englober l'autre moitié de la seigneurie de Blancheville. Mais les religieux n'eurent pas de peine à montrer qu'ils n'étaient pas engagistes, mais dûment seigneurs de cette partie de Blancheville. (Cartulaire, p. 299. — Arch. Nat Q1 688 et 690 — R4 1156, Statistique Dureu, fol. 14).

Dans des difficultés de ce genre et beaucoup d'autres, les religieux eurent assez souvent à recourir à la justice du roi; ce qui ne veut pas dire qu'ils gagnèrent, pour autant, tous leurs procès. Généralement le souverain se montra bienveillant pour cette abbaye qui se proclamait de fondation royale. Les lettres d'amortissement données au cours des XIII^e et XIV^e siècles en sont la preuve. Sans doute la pauvre maison eut à souffrir, à certaines époques, d'impôts très lourds, de l'ingérence et d'excès de zèle de certains baillis et intendants. Malgré cela, on peut dire que le roi demeura un bon justicier et un protecteur « pour ses chers fils les abbés et communauté du monastère de Septfontaines ».

4. *Relations avec les habitants de la région.*

Un monastère qui était en possession de droits seigneuriaux et croyait de son devoir de les faire respecter ne pouvait avoir la sympathie de tout le monde. Le prétendre serait manquer de psychologie autant que de sens historique. Si les fils de St Norbert ont été en butte à des jalousies et à certaines animosités, ils ont eu, chez nous, beaucoup d'amis, et cela, de très bonne heure.

Au premier rang, plaçons les pauvres. C'était pour l'indigence une joie et un sujet d'espérance que la fondation d'un monastère. Les pauvres ont été probablement les premiers à connaître le chemin de Septfontaines. Et par pauvres nous n'entendons pas seulement ceux qui y sont venus chercher du pain, mais ceux qui y ont trouvé un travail rémunérateur, une protection ou un service, avec le mot d'encouragement affectueux que les hommes de Dieu savent donner à ceux qui souffrent. La sympathie et la reconnaissance des pauvres a été certainement la consolation la plus sensible à nos religieux quand la Révolution a mis un arrêt brutal à leur ministère de charité.

Parmi les amis de Septfontaines rangeons naturellement les bienfaiteurs. Nous n'avons cité que quelques noms, dans la longue liste de ceux qui ont offert aux pauvres du Christ une partie de leurs biens temporels. Il est touchant de les voir — selon les formules si chrétiennes de l'époque — faire leurs dons « à Dieu, à l'église St^e Marie et S. Nicolas de Septfontaines, et aux frères qui servent Dieu en ce lieu... pour remède de l'âme de leur père et mère... et pour leur propre salut ». On avait alors un sens très vif de la valeur rédemptrice de l'aumône et l'on donnait toute sa portée pratique à la parole de Notre Seigneur : « Ce que vous aurez fait à l'un de ces petits, c'est à moi que vous l'aurez fait ».

Amis aussi ceux qui recouraient à la prière des religieux et s'assuraient leurs pieux suffrages par quelque fondation, par abandon de rentes ou de terre.

Dès le XII^e siècle des fidèles étaient admis, en récompense de leurs largesses, à participer aux prières et bonnes œuvres du couvent. C'est — pensons-nous — le sens de la formule *omnium bonorum ecclesiae esse participes*, que nous trouvons appliquée, en 1189, au chevalier Garnier de Briaucourt, en 1196 à Geoffroi, sire de Joinville et Sénéchal de Champagne. Ce dernier obtient la promesse d'une messe quotidienne pour l'âme de sa mère.

Vers 1200, Girard, frère de Haimon seigneur d'Ecot, quitte à l'abbaye une rente annuelle de 19 écus. On lui promet, en retour, de célébrer son anniversaire et de l'associer au fruit d'une messe qui se dit tous les jours pour les défunts, comme « à celui des prières et des aumônes de la communauté ».

Les fondations d'anniversaires sont nombreuses. Souvent les fondateurs font célébrer la messe pour eux de leur vivant. C'est d'ordinaire une messe du St Esprit, « laquelle sera muée après leur décès en service des morts pour leur anniversaire » (1340 : fondation de Catherine femme de Nicolas Leclerc d'Andelot, pour elle et ses deux fils religieux au couvent).

Notons, en 1249, pour l'anniversaire de Pierre d'Andelot, « 24 bichets de blé pour les hosties du couvent, 20 s. pour la pitance des frères », et l'assurance qu'à son décès le moulin de la Joue reviendra sans charges au monastère.

A partir du milieu du XIII^e siècle, certains fondateurs assurent l'anniversaire de leur fils inhumé au couvent. Ainsi Formarus de Grand (Vosges) vers 1250; le Seigneur de Bourlémont vers 1300, l'un et l'autre pour un fils du nom de Godefroi. Le Seigneur de Bourlémont avait donné, pour cette fondation, une rente annuelle de 40 s. qui fut, d'ailleurs, payée assez irrégulièrement dans la suite.

Déjà, on le voit, le cimetière de Septfontaines s'était ouvert à des laïques, hommes et femmes. C'étaient une faveur appréciée, et souvent stipulée dans les fondations, de pouvoir, comme dame Jacote, veuve de Jehan Martel d'Andelot, « être mise en terre en l'église de Septfontaines à la fin de sa vie ». (mai 1333).

Ainsi nous trouvons, dans toutes les classes de la société de fervents amis du monastère. Les gens du peuple, les ouvriers voisinent avec les nobles sur la liste des fondateurs de messes ou de services. Tous sont préoccupés de s'assurer les pieux suffrages des moines; pour un certain nombre le désir suprême est de dormir leur dernier

sommeil dans la terre sainte du couvent, auprès des religieux qu'ils ont aimés, auprès de la chapelle monastique où ils espèrent que l'on priera pour eux à perpétuité.

A perpétuité ! C'est la clause de toutes les fondations. Le couvent l'acceptait sans l'ombre d'une hésitation, tant on croyait les Etablissements religieux sûrs de l'avenir. Hélas ! qui pouvait prévoir alors qu'une révolution arrêterait soudain cette prière et chasserait sans miséricorde ceux qui l'avait assurée depuis plus de six siècles en ce lieu ?

CHAPITRE IV

Septfontaines de 1789 à nos jours.*1. Sort des derniers religieux.*

On sait comment le décret voté le 13 février 1790, par l'Assemblée Nationale Constituante, consumma la ruine de la vie monastique en France. Tous les Ordres religieux émettant des vœux solennels étaient supprimés. Les membres de ces Ordres auraient la liberté de quitter leur couvent. La plupart des maisons seraient fermées, et l'on n'en conserverait que quelques-unes destinées à recevoir ceux qui déclareraient persévérer dans la vie commune.

En conséquence de cette législation, quatre notables de Chaumont, Pierre Cothenet, avocat en Parlement, Edme Forgeos, Nicolas Petit, et Nicolas Guignard Chailley, commissaires nommés par le Conseil général de la Ville, se présentèrent à Septfontaines le 5 mai 1790, pour faire l'inventaire du couvent et pour demander aux religieux s'ils voulaient profiter des libertés que la Nation leur faisait offrir ¹⁾.

La Communauté comprenait alors sept membres résidants : six prêtres et un frère convers, plus deux religieux affiliés, l'un, curé de Villiers-le-Sec, l'autre demeurant à Joinville, où il desservait une chapelle.

Cinq déclarèrent leur intention de rester en leur communauté, si c'était possible; sinon, de vivre en leur particulier avec la pension qui leur serait assignée. Deux se dirent prêts à sortir purement et simplement du monastère. Les deux religieux affiliés préférèrent demeurer où ils étaient.

Faisons connaissance avec ces derniers représentants de l'Ordre blanc à Septfontaines.

Le prieur était alors un vénérable vieillard à qui nous devons beaucoup de ce que nous avons pu dire sur l'histoire de l'abbaye. Il s'appelait André Aubréville. Né le 23 octobre 1709, profès le 30 mai 1730, il fut nommé curé de Robermont (diocèse de Trèves) en 1750 et conserva ce titre jusqu'en décembre 1788 ²⁾. Il exerça

1) Chaumont. Arch. dép. Q 12.

2) Un acte du 26 décembre 1788 reçu Couhey, notaire à Andelot — aujourd'hui étude de M^e Benoit — porte qu'il renonce à la curé de Robermont.

On sait, par les registres de visite du diocèse de Trèves, que la nomination à cette

en même temps la charge de prieur à Chaumont-Porcien ³⁾, puis à Septfontaines à partir de 1779.

En 1789 il représentait à l'assemblée de Chaumont l'abbé commendataire de Septfontaines ainsi que les prieur et religieux de Mureau. Lors de l'inventaire il déclare vouloir rester dans la maison, si possible et dans le cas contraire, vivre en son particulier avec sa pension de 1.200 l. Il se retira chez son neveu, Claude Aubréville, curé d'Andelot, où il mourut le 21 mai 1792 ⁴⁾.

Louis Guillaume, né le 26 février 1726, profès le 21 novembre 1747, devait être lorrain d'origine, car il se retira à Metz, avec une pension de 1.000 l. après avoir déclaré que s'il ne pouvait rester à Septfontaines avec ses confrères, vu ses graves infirmités (il était aveugle) il préférerait vivre en son particulier. Il fut inscrit au district de Metz en avril 1792 et y paraît comme pensionnaire jusqu'au premier trimestre de 1793. Il dut mourir cette même année.

Les deux religieux dont les noms suivent tinrent à finir leurs jours au monastère même.

Jean Lambert, né le 20 janvier 1727, profès le 30 avril 1747, procureur du couvent à deux reprises, en 1769, puis de 1781 à la Révolution. On lui assigna une pension de 1.000 l. Le 9 avril 1791 le directoire du Département l'autorisa, « en considération de ses longs et bons services » ⁵⁾ à garder un couvert d'argent et le cheval dont il se servait, à charge toutefois de payer la somme de 84 l. reduite sur l'achat de la bête. Il mourut le 20 avril 1793.

Antoine Pierre, né le 5 septembre 1732, profès le 29 avril 1760, maître des hôtes et cellerier de l'abbaye. Le district le fit enfermer à la maison de réclusion de Chaumont, le 30 avril 1793. Quinze mois plus tard, muni d'un certificat du conseil général de Blanche-

cure appartenait à l'abbé prémontré de S^t Paul de Verdun, quand la vacance se produisait en un mois ordinaire; au Pape, quand elle avait lieu en un mois pontifical.

3) Chaumont-Porcien, ou la Piscine, monastère prémontré dans les Ardennes (arrond^t de Rethel).

4) L'inhumation fut faite le 22 mai par P. Deltour, curé de Blancheville, dont nous parlerons plus bas. Y assistaient, outre Claude Aubréville, neveu du défunt, Claude Grandjean, son petit neveu, curé de Rochefort. Né à Souilly (Meuse), Claude Grandjean, d'abord professeur à Belval, était curé de Rochefort depuis le 23 février 1790. Fidèle et déporté, il rentra en France en 1800. Le conseil municipal de Rochefort le redemandait pour desservant à l'évêque de Dijon, le 15 juillet 1802, en faisant son éloge : « pendant trois ans il a mené parmi nous une conduite édifiante et à l'abri de tout reproche ». (Délib. du Cons. munic. 26 messidor, an X). En fait Claude Grandjean ne revint pas dans notre diocèse.

5) Chaumont. Arch. dép. L 110, n° 228.

ville qui le déclarait bon républicain et uniquement occupé depuis plusieurs années à surveiller la culture des champs et des vignes, Pierre obtint d'abord sa liberté provisoire, puis en mars 1795, sa liberté définitive. Il mourut le 31 juillet de la même année « au domicile de Pierre Sirjean » [l'acquéreur révolutionnaire], c'est à dire au couvent même. Il fut inhumé, comme Jean Lambert, au cimetière de Blancheville.

Nicolas Moy, né le 25 février 1755, profès le 25 février 1776, exprima le 5 mai 1790, le désir de sortir du monastère. Retiré à Bar-le-Duc, il y demeura un an. Le conseil de Chautraines, par délibération du 11 septembre 1791, songeait à le demander pour curé « à cause de son caractère doux, honnête et paisible et de ses talents suffisamment connus » ⁶⁾. En fait il fut curé constitutionnel de Briaucourt, avec la desserte de Rochefort, de 1791 à 1793. Le Conseil général et les notables de Briaucourt le nommèrent officier public le 6 janvier 1793, charge qu'il déposa l'année suivante. Nous perdons sa trace après juin 1794.

Nicolas-François Sainpy, né à Vic (Moselle) le 28 sept. 1756, profès le 20 septembre 1777, déclara, comme le précédent, son intention de sortir de l'abbaye. Retiré à St Avold, en 1791, il fut élu curé constitutionnel de Petite-Ebersviller, en juin de cette année. L'année suivante, vicaire constitutionnel de St Maximin à Metz il était d'un jacobinisme assez prononcé pour que les sections de la ville l'aient envoyé, comme représentant, former la commune insurrectionnelle de Metz (août 1792). Ce pauvre dévoyé, qui s'était laissé griser par les idées révolutionnaires, put apprécier leur bienfaisance quand il fut emprisonné, sous la Terreur, à Château-Salius. Nous le retrouvons plus tard receveur des droits de passe à Lunéville. Il recourut aux pouvoirs du cardinal Caprara, le 4 mars 1803, pour validation du mariage qu'il avait contracté pendant la tourmente.

Jean-Baptiste Turba, frère convers, né le 23 février 1763, profès le 18 mars 1786, manifesta le désir de sortir des maisons de l'Ordre, à moins que celle de Septfontaines ne fût conservée. Retiré à Ecurey (district de Stenay, Meuse) avec une pension de 300 l., il reçut la prêtrise de 11 juin 1808. Successivement curé du Haironville (1808), de Brabant-sur-Meuse (1822), de Réville (1832), il mourut le 5 mars 1843.

Nous arrivons aux deux religieux affiliés.

6) Arch. comm. de Chautraines.

Jacques Gagnerot, né à Joinville le 31 octobre 1735, prémontré à Mureau, puis à Septfontaines, était chapelain de l'église paroissiale de Joinville de puis 1787 environ.

Lors de l'inventaire il fit dire qu'il désirait rester à Joinville. Assermenté le 21 août 1791, il desservit Vecqueville de 1792 à 1794. On l'enferma à Chaumont par mesure de sûreté générale, le 24 février 1794, et on l'inscrivit sur la liste des émigrés malgré son « républicanisme prononcé ». Il sortit de réclusion, le 1^{er} février 1795, pour y rentrer encore de septembre à novembre 1797. Il fut enfin renvoyé à Joinville, sous la surveillance de la municipalité. Rétabli, en février 1800, dans tous ses droits de citoyen, il desservit, par intérim, Montreuil-sur-Thomance en 1805 et mourut à Joinville, le 6 février 1814, en son domicile, Rue de l'Auditoire.

J.-B. Lestrade Desouche, né à Prez-sous-Lefauche ⁷⁾, le 16 octobre 1718, profès le 15 mai 1740, prieur de Ressons-sur-Matz (Oise), puis prieur-curé de Villiers-le-Sec en 1763, résigna en 1789 pour 400 l. de pension, et sa retira dans la paroisse, auprès de son successeur. Détenu à Chaumont, pour cause de sûreté générale, de 1793 à la fin de 1794, malgré s'on grand âge, il réclama plusieurs fois, mais en vain, quelque adoucissement à sa situation. Il mourut à Chaumont, rue Tomino, le 24 mars 1795, dans un état voisin de la misère.

Avant de terminer cette revue du personnel, il semble bon de signaler encore deux anciens religieux de Septfontaines, curés dans les environs.

Claude Aubréville, né à Saint-André (Meuse) en juillet 1746, prieur de Ressons, puis religieux de Septfontaines, et curé d'Andelot à partir d'octobre 1780. Il prêta serment le 23 janvier 1791, puis fit des restrictions le 15 mai suivant, « réservant expressément les droits de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, seule compétente de statuer sur les objets qui dépendent essentiellement de son spirituelle ». Passible dès lors de la loi du 26 août 1792 qui frappait les insermentés, il passa en Suisse. Rentré en France sans autorisation, il fut mis en surveillance, le 19 novembre 1799. Il finit par obtenir la permission de se fixer à Andelot (juillet 1801). Ses anciens paroissiens, louant ses vertus sociales et religieuses, le de-

7) Fils du Sieur Antoine de l'Estrade de Souche, capitaine aide-major au régiment de Luxembourg, et de Marie Louise Lenepveux, fille du Sieur Henry Lenepveux, lieutenant au bailliage de Lafauche. Ce religieux était parent, par sa mère, des Fagotin déjà cités (p. 33) et sur lesquels nous reviendrons. Il avait un frère prieur de Mureau en 1761.

mandèrent pour curé. Il mourut dans l'exercice de cette charge le 28 décembre 1818.

Pierre-François-Joseph Deltour, né le 30 août 1736, prêtre en 1770, était procureur à Septfontaines en 1779. Il devint, cette même année prieur-curé de Blancheville. Il était aussi maire municipal de la commune, charge qu'il résigna volontairement, le 14 juillet 1790, « sans attendre que les décrets de l'Assemblée Nationale en cette matière lui fussent signifiés. » Après novembre 1790 il ne signe plus prieur-curé, mais seulement curé de Blancheville.

Il prêta le serment pur et simple, le 16 janvier 1791 ; il le rétracta le 22 mai, puis revint sur sa rétractation le 30 août. La municipalité de Blancheville voulait le conserver dans sa curé comme ayant satisfait à la loi. Le district s'y étant opposé, Deltour émigra en décembre 1793. Nous le retrouvons en 1803 curé de Signéville et desservant Moutot, puis en 1805, curé de Moutot et desservant de Signéville. Il ne cessa pas d'habiter l'ancien presbytère de Signéville, près de l'église. C'est là qu'il mourut, le 22 novembre 1818. Il fut inhumé le lendemain, par M. Aubréville, curé d'Andelot, dont nous venons de parler.

On lisait sur sa tombe (la 1^{re} à gauche, en entrant au cimetière du côté du château : « Ici repose le corps de défunt Pierre-Fr.-J^h Deltour, ancien chanoine régulier de l'Ordre des Prémontrés, décédé le 23 [22] ⁸⁾ novembre 1818, âgé de 83 ans, après 52 années de prêtrise. Il a desservi les communes de Moutot et Signéville pendant 16 ans. Sa vertu et son zèle pour le salut des âmes le rendirent toujours recommandable, il fut regretté de tous ses paroissiens et mérita pendant sa vie, et mérite encore après sa mort le glorieux titre de Père des pauvres. *Requiescat in pace. Amen* ».

De fait le P. Deltour a laissé une grande réputation de sainteté. Outre sa charité mentionnée ci-dessus, on a gardé le souvenir de son esprit de mortification. Les anciens du pays en ont entendu raconter les traits suivants : il couchait dans le bas de son armoire, et, pour aller à son annexe, il passait à travers les champs labourés, au lieu de suivre le chemin ordinaire plus commode. Telle était la vénération de son peuple pour « M. le Prieur », comme on l'appela toujours à Signéville, que la dernière personne baptisée par lui, le 16 novembre 1818, Julie Bernand, voulut être inhumée dans la tombe même du saint prêtre (24 décembre 1896).

8) D'après les actes religieux, le 23 est la date de l'inhumation. Le décès avait eu lieu la veille.

2. Les bâtiments et propriété.

L'Assemblée Nationale, en décrétant, le 2 novembre 1789, « que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation », s'octroyait le droit de les prendre et de les vendre.

La décret des 14-17 mai 1790 réglait la procédure à suivre. Les biens seraient mis en vente par adjudication à un prix représentant vingt-deux fois le revenu net, fixé autant que possible d'après les baux.

Les commissaires chaumontais venus à Septfontaines, le 5 mai 1790, décrivirent comme il suit les locaux du monastère :

« Une église assez bien ornée surmontée de deux tours où sont placées trois petites cloches et une horloge — un corps de bâtiments dont le bas est destiné aux hôtes et a un réfectoire d'été, le dessus est divisé en sept chambres pour le logement des religieux — un pavillon où il y a une cuisine, un réfectoire d'hiver, un chauffoir, une chambre avec son cabinet — et deux ailes dans l'une desquelles est une salle très bien ornée et nouvellement boisée avec une chambre et un cabinet au fond; et dans l'autre, du côté opposé, est la procure et deux chambres destinées aux servantes de basse-cour et l'étable pour les vaches.

Et un pressoir et une cave au fond, et deux halliers pour mettre du bois, une grange et des écuries, une grande remise, une autre cave pouvant contenir 40 pièces de vin, un colombier, plusieurs cours, un potager et un verger pouvant contenir — ces deux derniers articles — environ 6 journaux — et ce, non compris le jardin dépendant de la mense abbatiale joignant le hallage du pressoir et pouvant être de la contenance d'un journal... plusieurs fontaines.

Dans la basse-cour, deux maisons pour le logement des fermiers contenant 10 portées, avec les jardins, granges, écuries et dépendances... et enfin un petit moulin à eau avec ses dépendances, jardin et chenevières... » ¹⁾.

Ces bâtiments et la vaste propriété attenante furent visités le 31 décembre 1790, par Claude Louviot, arpenteur à Chaumont, qui les estima à 41.410 livres ²⁾.

La vente du monastère et de tous ses biens s'échelonne de février 1791 à octobre 1795. Elle se fit au district de Chaumont pour la part principale, au district de Joinville pour quelques biens situés

1) Chaumont. Arch. dép. Q. 12.

2) Chaumont. Arch. dép. Q. 63-64.

sur Roches et Doulaincourt, au district de Gondrecourt (Meuse) pour la ferme St Nicolas de Septfonds.

Nous allons donner, dans le tableau suivant, le résultat de la vente des immeubles, en faisant précéder le chiffre de la vente de celui de l'estimation quand nous le possédons : ³⁾

District de Chaumont.

	Evaluation	Prix de vente
4 mars 1791 Monastère et proprété attenante	41.410	116.400
juin-déc. 1791 Andelot : 35 fauchées de pré	9.687,13	20.575
fév.-mars 1791 Andelot et Blancheville :		
maisons et terrage	5.280,16	10.280
mai-juin 1791 Vignes : terres, près et moulin	7.180	18.100
mai 1791 Rochefort : 31 journ. de vignes	1.193,10	3.150
fév. 1791 Euffigneix : Ferme de Bonlieu	28.988	60.000
avril 1791 Septfontaines : Ferme du Roidon	2.200	3.800
17 oct. 1795 Blancheville : Ferme du Charmois	9.000	125.300
(cette dernière somme en assignants)		

District de Joinville.

mai 1791 Roches s/Rognon : Ferme de Bugnémont	2.450,16	5.625
mai 1791 Doulaincourt : Gagnage de la chapelle		
St Brice		925
juin 1793 Doulaincourt : Chapelle St Brice	150	1.000
janvier 1792 Bettaincourt : Chapelle St Evre		120
juin 1792 Bettaincourt : Gagnage de la chapelle		
St Evre		2.875

District de Gondrecourt ⁴⁾.

12 mai 1791 Ferme St Nicolas de Septfonds	15.525
avril-sept. 1791 Prés sur Rigny la Salle, Quaspierre et	
Vaucouleurs	11.445
Total	395.120

D'autre part le mobilier fut vendu le 1 avril 1791 et produisit 8.062 livres, 15 sous, 6 deniers.

3) Chaumont. Arch. dép. Q. 171bis, 78, 103, 104, 111.

4) Bar-le-Duc. Arch. dép. Q. 766, 311, 312, 415.

L'argenterie envoyée à la Monnaie, au décembre 1791, atteignait le poids de 33 marcs, 5 onces, 3 gr.

Les cloches furent aussi descendues et envoyées à Metz, à la même date. Nous apprenons par les inventaires que deux de ces cloches pesaient chacune 600 l. et la troisième 45.

En somme tout ce qui avait quelque valeur fut pris et vendu ou transformé pour servir à la défense nationale.

Laissons ces détails que l'on retrouve identiques dans l'histoire de tous les établissements religieux d'alors et revenons à l'abbaye elle-même dont il nous faut suivre la destinée.

Le 4 mars 1791, en la salle d'audience du Palais de Justice de Chaumont, le couvent avec les terrains environnants fut mis en adjudication et laissé à François Roland, de Cirey, pour 116.400 l. Roland agissait au nom de Pierre Sirjean, de Chaumont, présent et acceptant, qui apposa sur l'acte sa signature : Sirjean Dutilloir.

Ce Sirjean appartenait à une famille importante de Chaumont. Son père, François Sirjean, était « conseiller du roi et son procureur en l'élection de Chaumont ». Lui-même hérita de ces titres, y ajoutant encore celui de « lieutenant particulier aux bailliage et siège présidial de Chaumont ». En l'absence du lieutenant général, nous le voyons signer de 1770 à 1773, les registres destinés à enregistrer les actes religieux des paroisses du bailliage. Dès 1776 il a ajouté à son nom de Pierre Sirjean celui de Dutilloir ⁵⁾. Cette appellation lui viendrait-elle de sa femme, Catherine Sophie Bouton ? Il nous est impossible de l'affirmer.

Sirjean fut plus tard receveur des finances de l'élection de Joinville. Cet office ayant été supprimé en 1790, il argua de la diminution de ses ressources pour faire réduire, en 1792, la contribution patriotique qu'il avait précédemment offerte ⁶⁾. A cette date il était membre du Directoire du District de Chaumont, après avoir été membre du Bureau de l'Hôtel de Ville, en 1789 ⁷⁾. Ses dernières fonctions administratives furent celles de conseiller d'arrondissement qu'il reçut du gouvernement impérial en 1807.

Pierre Sirjean avait un frère, Pierre François, qui fut chanoine de la Collégiale de Chaumont. Tout d'abord favorable à la Révolu-

5) Chaumont. Arch. dép. F. 1728.

6) Arch. dép. L. 110, fol. 253vo, 111 fol. 142ro.

7) Pierre Sirjean n'est pas sorti de France pendant la tourmente. Ceux qui l'ont dit émigré ont dû le confondre avec son frère Pierre-François qui, seul du nom, figure sur la liste des émigrés du département.

tion, il devint suspect et fut déporté en Suisse. A son retour d'exil il trouva abri et sécurité relative à Septfontaines, devenu propriété de son frère (1798-1800). Il fut nommé, en 1806, curé de St Jean-Baptiste de Chaumont, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort (1813).

Pierre Sirjean fit de l'abbaye un domaine de culture. On pouvait remarquer qu'à la vente du mobilier il avait acquis une bonne partie du matériel et des denrées nécessaires à un agriculteur. Trois mois après être devenu propriétaire de Septfontaines, il arrondissait encore ce domaine par l'achat d'un pré à Nicolas Amiot, huissier à Andelot. Rien d'étonnant que, dans une note signée de lui, en 1794, il se déclare cultivateur.

Ce personnage, qui passait des fonctions administratives à la vie des champs, dut vraisemblablement retenir quelques serviteurs du couvent et s'aider, peut-être, des services des deux religieux fixés chez lui. Toujours est-il qu'en avril 1816, les actes religieux de Blancheville signalent un certain Auguste Burot « fermier général de l'ex-abbaye de Septfontaines ».

Des mains de Pierre Sirjean l'abbaye passa à la famille Amiot qui devait la garder, au moins en partie, pendant un peu plus d'un siècle ⁸⁾.

Nicolas Amiot, ancien huissier et notaire à Andelot, que nous venons de citer, avait eu, de son épouse Catherine Gaucher de Blancheville, six enfants dont quatre fils. C'est à trois de ceux-ci que Sirjean vendit ⁹⁾ Septfontaines pour 70.000 fr., le 15 septembre 1821, deux mois avant de mourir (23 novembre).

Les acquéreurs étaient François Nicolas Amiot, l'aîné des frères, époux de Marie Bouchotte, maire de Blancheville, — Charles Jean-Baptiste, époux de Marguerite Baulleret, huissier à Andelot, — Pierre Jean-Baptiste, dit « Fanfan » époux de Nivelles Berthel, cultivateur à Blancheville.

Le 15 mai 1827 les trois propriétaires du domaine en vendent

8) L'abbaye avec son clos et jardin appartint aux Amiot jusqu'en 1880. Une des fermes de l'abbaye, puis les deux, demeurèrent dans la famille jusqu'au 22 avril 1923. A cette date Henri Amiot-Canel, arrière-petit-fils de Pierre Jean-Baptiste Amiot de Blancheville, céda les deux fermes, réunies en un seul domaine, aux époux Léon Simon-Delcey de Rochefort, qui les possèdent actuellement.

9) Sirjean n'avait accepté de la vente que « les grains, le mobilier de la chambre et les autres meubles qui lui appartenaient ». Acte sous seing privé du 15 sept. 1821. — Dossier Ducos : Etude de M^e Philippart, aujourd'hui de M^e Georges Lefèvre, notaire à Chaumont.

le tiers à leur quatrième frère, Pierre Auguste Amiot, notaire à Chaumont, pour 23.333 fr. 33, tiers du prix d'achat de 1821. La répartition du domaine était faite sur les bases suivantes :

François-Nicolas, à Blancheville, pour un tiers;

Charles J-B^{te}, huissier à Andelot, et Pierre J-B^{te}, cultivateur à Blancheville, tous deux ensemble pour un tiers;

Pierre-Auguste, notaire à Chaumont, pour un tiers aussi. Ce dernier a une assez grande partie des bâtiments.

Cet arrangement, qui existait dès 1827, fut légalisé par un écrit signé des quatre parties, le 10 avril 1838.

Entre temps Charles J-B^{te}, huissier à Andelot, avait partagé ses biens de Septfontaines entre ses deux fils Hippolyte et Alexandre, en conservant l'usufruit sa vie durant. Hippolyte seul avait dans son lot, autre des terres, des bâtiments avec clos et jardin.

Le 23 février 1854 il vendit à son oncle l'ex-notaire Pierre Auguste, pour 20.000 fr. toute sa part de Septfontaines. C'est ainsi que Pierre-Auguste devint propriétaire de tous les bâtiments de l'abbaye.

Pierre Auguste Amiot mourrut le 14 novembre 1868, laissant Septfontaines à son fils aîné Pierre-Charles, dit Gustave, époux de Louise Sophie Berthier. Celle-ci, devenue veuve en 1877, chargea, par procuration du 3 février 1880, Samuel Simon, marchand de biens à Chaumont, de vendre Septfontaines.

Simon, dès le 9 mai 1880, pouvait vendre à Nicolas Amiot, fils de Pierre Jean-Baptiste, déjà propriétaire de la ferme de Septfontaines, une grande partie des terres de l'abbaye contigues à sa propriété. Enfin, le 5 août 1886 il vendit les bâtiments et jardins de l'abbaye au Comte Ducos, qui, à son tour, les abandonna par testament au Département de la Haute-Marne ¹⁰).

Les bâtiments étaient encore intacts en 1813, au dire de l'abbé Mathieu.

Les nouveaux propriétaires n'avaient que faire de l'église. Aussi songèrent-ils à monnayer le mobilier qu'elle renfermait, et plus tard, les matériaux de l'édifice en ruine. Vers 1810 Pierre Sirjean céda, pour 1.800 fr. à l'église de Juzennecourt que l'on venait de reconstruire, les trois autels en marbre, la chaire à prêcher et le

10) Ces précisions sur les possesseurs successifs de Septfontaines ont été puisées aux archives notariales par M. le Général Dillemann, à qui nous exprimons ici notre très vive gratitude.

confessionnal de Septfontaines. Cet ensemble constitue une ornementation gracieuse et vraiment digne pour la jeune église. Le confessionnal notamment est une pièce curieuse et originale qui a attiré l'attention des Beaux Arts et a été classée il y a quelques années.

Plus tard les Amiot abandonnèrent à l'église de Serqueux les 10 stalles placées au chœur de Septfontaines. C'était, dit-on, sous le pastorat de l'abbé Marchal qui fut curé de Serqueux de 1848 à 1864. Ces stalles, en chêne sculpté, étaient l'œuvre d'un frère convers, le fr. Vuillaume qui vint à Septfontaines en 1733, comme nous l'avons dit plus haut. Toutefois les stalles de l'abbé et du prieur furent faites quelques années plus tard, nous ignorons par qui. Elles sont surmontées d'un baldaquin sculpté, en forme de demi-couronne allongée. Le panneau de la stalle abbatiale (côté de l'Épître) porte les attributs suivants : crosse et houlette, mitre et étole. Celui de la stalle prieurale qui lui fait face porte : deux chandeliers croisés, un missel, une burette et un plateau, le tout surmonté d'un nœud de ruban dont les extrémités pendent jusqu'en bas.

Vers 1850 la plus grande partie de l'église n'existait déjà plus. La nef s'était peut-être effondrée d'elle-même. Quant aux deux tours, on dit qu'elles furent sapées et tombèrent d'un seul coup. Un acte de 1831 nous apprend que deux des frères Amiot se partagent les pierres et bois de la démolition, et les boiseries du chœur qui, à cette date, n'étaient pas encore vendues. Les matériaux furent employés à diverses constructions, surtout à Chaumont, paraît-il 11). L'ancien chœur des religieux restait seul debout et subsiste encore.

Les bâtiments de l'abbaye étaient dans l'état de délabrement le plus complet, plusieurs même en état de démolition, par exemple l'aile droite, parallèle à l'église, où se trouvait la procure. C'était pire encore trente ans plus tard, quand le Comte Ducos en devint acquéreur. Mais avec lui les choses allaient changer de face. Son arrivée marque une restauration méthodique et respectueuse de l'ancienne abbaye.

3. Restauration par le Comte Ducos.

Paul-Émile Théodore Ducos avait pour père un homme d'État

11) La superbe maison qui porte le n° 19 dans la rue du Palais aurait été construite en entier avec des matériaux amenés de Septfontaines, par Pierre Charles, dit Gustave Amiot.

français, Jean-Etienne Théodore Ducos, qui fut député de Bordeaux, puis de Paris (1849) et mourut ministre de la Marine en 1855. Sa mère, Anne Joly, était de Bourmont. Pendant le ministère de son mari et jusqu'à la fin de l'Empire elle jouissait d'un grand crédit à la cour de Napoléon III. Elle sut l'utiliser pour obtenir des faveurs à ceux qui recouraient à son entremise. Plusieurs curés de notre diocèse, bâtisseurs ou réparateurs d'églises, en firent l'expérience. Plus tard M^{me} Ducos continua ces libéralités sur ses ressources personnelles. C'est grâce à elle, par exemple, que l'église de Blancheville fut reblanchie vers 1895.

Son fils, Paul-Théodore, était bien doué, érudit, avec des goûts d'artiste. Il put encore développer ses facultés dans le poste qu'il occupa à Rome comme attaché d'ambassade auprès du Saint-Siège. Vers 1911 le baron Le Vavasseur, héritier des papiers de Diderot, avait confié une partie de ces manuscrits au comte Ducos. Celui-ci songeait alors à en tirer un livre qu'il eût intitulé : *La Sœur de Diderot*; mais la mort empêcha la réalisation de ce projet ¹⁾.

Ce que nous pouvons relever à l'honneur de Théodore Ducos, c'est sa disposition à rendre service et à soulager les malheureux, surtout les enfants. Comme sa mère, il usa de son influence pour aider de nombreux solliciteurs en leur procurant une place, un emploi. Ce que nous devons mettre en relief surtout ici, c'est le soin délicat et religieux qu'il mit à sauver de la destruction la vénérable demeure de nos Prémontrés.

C'est en août 1886 que, sur l'indication de M. Paul Voillemier de Reclancourt, le Comte Théodore Ducos acheta à M. Samuel Simon ce qui restait de l'ancienne abbaye.

Il se mit aussitôt à la réparer.

De l'église le chœur seul restait debout et menaçait ruine. Le comte le fit consolider et assura ainsi la conservation de la partie la plus sainte de l'édifice. Cette relique ne manque pas de majesté, avec ses fenêtres élancées et le gracieux agencement de ses voûtes. Le chœur mesure 12^m50 de longueur et 13^m 50 de largeur à l'entrée. Cette largeur se rétrécit à 7 mètres vers le milieu de la longueur.

Si l'on comprend avec cela les deux chapelles latérales dont les arcs plein-cintre existent encore, la largeur est d'environ 23^m. La longueur totale de l'église était de 31^m.

Des fouilles ont permis de retrouver les anciennes fondations.

1) *Bulletin de la Soc. Hist. et arch. de Langres*, 15 fév. 1932, p. 119.

Sur elles un petit mur a été bâti de chaque côté depuis le transept jusqu'au portail. Celui-ci a été reconstitué aussi fidèlement que possible, à sa place. C'est un mur isolé, d'une dizaine de mètres de hauteur, percé par une porte de grand style, comme on les aimait au XVIII^e siècle, porte que surmontent une corniche et une rosace. A droite du portail, le comte a reconstruit une des deux tours qui s'arrête à mi-hauteur en forme de ruine, assez élevée toutefois pour porter une horloge et trois petites cloches rappelant les anciennes.

Les fouilles faites sur l'emplacement de l'église ont mis à jour un très grand spuelette couché dans le chœur que M. Ducos crut pouvoir identifier avec les restes de Claude de St Belin, abbé de 1596 à 1622. Ces ossements, avec d'autres trouvés tout à l'entour, notamment deux de 18 religieux et de plusieurs de leurs bienfaiteurs, ont été réinhumés dans le chœur, le 18 août 1888, sous une pierre tombale qui relate le fait. Une soixantaine de personnes assistaient à cette translation, avec MM. les curés de Chantraines et de Rochefort qui prononcèrent les prières liturgiques.

L'année suivante une cérémonie touchante eut lieu à Septfontaines. C'était le dimanche 19 mai 1889. Le Révérendissime Père Paulin, abbé de Frigolet, Supérieur général de la Congrégation des Prémontrés de France, vint visiter notre ancienne abbaye. Il y célébra pontificalement les vêpres du jour, au chœur de l'église où ses frères en religion avaient si longtemps chanté l'office divin. Il était assisté de M. l'abbé Nicolas Jangey, curé-archiprêtre de Wassey, de M. Victor Garnier, Supérieur du Petit Séminaire, de M. l'abbé Magnien, curé-doyen d'Andelot et de plusieurs autres prêtres. Après *Magnificat* le Père Abbé rappela les bienfaits spirituels et temporels repandus par les moines de Septfontaines sur les habitants des paroisses qui furent confiées à leurs soins. A son tour M. l'abbé Marchal, curé de Rochefort, missionnaire apostolique, se fit l'interprète de tous en remerciant le P. Paulin de sa visite, et, revenant sur le thème développé par l'orateur, il souligna que sa paroisse de Rochefort en particulier devait ses premières propriétés et son église aux religieux de Septfontaines. Après l'office, l'assistance — environ 400 personnes — fut admise à visiter la galerie de cloître et les objets d'art qui déjà la garnissaient ²).

On voit par ce récit qu'en 1889 les travaux de restauration à l'intérieur du couvent lui-même étaient l bien avancés.

2) *Semaine Relig. de Langres*. 1^{er} juin 1889, p. 345.

Dans le bâtiment principal, la grande galerie du cloître à voûtes d'arrêtes avait été coupée, par les acquéreurs précédents, de plusieurs cloisons transversales. M. Ducos enleva ces cloisons. Puis il fit peindre le cloître d'une manière artistique, avec des écussons où les armoires de Septfontaines ³⁾ alternent avec celles des cinq derniers abbés commendataires. Ce travail achevé, la galerie se garnit petit à petit de vieux bois, coffres et meubles plus ou moins anciens, statues et statuettes de saints, reliquaires, objets divers, taques en fonte, quelques vieux cuivres et faïences.

Plusieurs des sujets religieux proviennent, paraît-il, de l'ancienne église collégiale de Bourmont. Quant aux gracieuses têtes d'anges en chêne sculpté réparties ça et là dans la galerie et l'escalier nord, le comte les a obtenues de plusieurs églises du voisinage, notamment de celle de Blancheville. Serait-ce celles qui décoraient la partie supérieure des anciennes stalles du couvent et qui manquent maintenant aux stalles de Serqueux ?

Des six chambres voûtées qui donnent sur le cloître, la plus rapprochée de l'église était la sacristie, au temps des moines ; les quatre suivantes, des chambres d'hôte ; la sixième — la seule qui fût garnie de boiseries — est dite réfectoire d'été par les inventaires de la Révolution ; elle semble avoir été plutôt la Salle du Chapitre. Le Comte fit de cet ensemble son appartement. Il meubla élégamment chacune des pièces, après en avoir fait peindre richement toutes les voûtes. Toutes les peintures de Septfontaines sont l'œuvre extrêmement soignée d'un artiste local, Auguste Bazzi d'Andelot, qui travaillait sur des dessins faits par son fils, M. l'abbé Paul Bazzi, professeur au Petit Séminaire.

Au cloître que nous venons de décrire répond, à l'étage supérieur, une galerie de même forme, mais non voûtée. Un soin égal a présidé à sa décoration. On y a représenté, tant au-dessus de la porte de chaque cellule que sur la paroi opposée, les écussons de quatorze abbayes intéressant Septfontaines ou l'histoire du diocèse : Belval, Boulancourt, Beaulieu, Mureau, Prémontré, Clairvaux, St Urbain, Val-des-Ecoliers, Benoitevaux, Morimond, Poulangy, Longnay, La Crête et Montier-en-Der. Les murs sont garnis de gravures de valeur diverse. Dans le mobilier, deux vitrines renferment des objets ayant appartenu à la famille du Comte ; deux autres vitrines sont garnies

3) Le blason de Septfontaines : « D'azur à une crosse d'argent en pal accolée d'une lettre S d'or accostée de deux fleurs de lys aussi d'or. » D'Hozier. Vol. Champagne, p. 625, n° 129.

d'un service en porcelaine de Sèvres. Les chambres donnant sur cette galerie constituaient autrefois le dortoir des religieux.

Le bâtiment principal se termine au nord par un pavillon de même élévation qui le déborde des deux côtés, comme la barre transversale d'un T. La disposition des pièces est exactement la même en bas et à l'étage. Les Religieux avaient là, au rez-de-chaussée, outre deux petites pièces un chauffoir et un réfectoire d'hiver.

L'aile nord du couvent, qui continue le pavillon vers l'ouest, comprend tout d'abord la cuisine, belle pièce à voûte sur nervures, avec une grande cheminée en pierre de taille. Le Comte a remplacé l'ancien pavage par de la céramique; il a appliqué aux murs et voûtes une peinture un peu rosée sur laquelle se détache le blason de Septfontaines détaillé en semis. Il avait fait de cette pièce un parloir et y dressait un arbre de Noël pour les enfants de Blancheville et de Chautraines.

Suivent trois pièces que l'on considère comme formant le logis de l'abbé. Il est vraisemblable qu'elles ont été faites pour cette destination; mais on ne saurait dire si elles y ont servi en effet. Depuis l'introduction de la commende les abbés ne résidaient plus et ne paraissaient que rarement. D'autre part les inventaires de la période révolutionnaire distinguent nettement l'abbatiale de cette partie des bâtiments. L'abbatiale de 1789 est très difficile à localiser : si elle n'était point au lieu de la ferme sise à droite de l'église, on pourrait la supposer à la place de la porterie actuelle.

Mais revenons à ces trois pièces dites logis abbatial. La première en allant vers l'ouest a toutes les apparences d'une salle à manger; la seconde est un superbe salon; la troisième est une chambre d'habitation avec un petit cabinet.

Le salon est la partie la plus intéressante. Il mesure 6^m 70 sur 7^m 50, avec une hauteur de 4^m 25. L'inventaire de 1790 le qualifie de « salon de jour » et le dit « nouvellement boisé ». De fait la boiserie de chêne finement sculpté porte divers sujets : attributs des Arts, de la Guerre, médaillons, guirlandes de fleurs et de feuillage dont les détails ressortent sous la peinture grise que le Comte y a fait poser. Au-dessus des quatre doubles portes, des peintures allégoriques représentent les quatre vertus cardinales. Le parquet est de l'époque : damier chevillé par panneaux de un mètre carré; le tout en parfait état. Cette pièce confirme bien ce que nous savons du goût artistique des fils de St Norbert.

De l'aile sud du monastère il ne reste plus qu'un petit carré cor-

respondant à la saillie du pavillon nord. Là se trouve un escalier en bois qui, du cloître et de l'église donnait accès à l'étage supérieur. En haut, dans une sorte de petit oratoire on conserve deux tableaux peints sur bois qui représentent saint Norbert et saint Augustin. Ils proviennent de l'église du couvent et ont été donnés au restaurateur de l'abbaye par un parent des anciens propriétaires, l'abbé Antoine-Alexandre Amiot, curé de Marmesse, retire plus tard sur cette paroisse où il mourut en 1908.

Le quatrième côté du carré que forme la cour intérieure des religieux, le côté ouest, comprenait deux bâtiment qui existent encore, séparés par un porte grillée qui donne accès à la cour. A gauche, des engrangements aujourd'hui transformés en remises et bûcher; à droite une étable pour les vaches et une écurie à voûtes d'arête, avec colonnes, pour les chevaux. Cette partie est intacte, de même que les caves et l'emplacement du pressoir.

Dans le prolongement de l'aile sud détruite, le comte a construit un logement pour le gardien sur l'emplacement d'un petit bâtiment qui existait auparavant. Vers 1900, il a élevé, devant l'église, un portail de grand style, genre XVIII^e siècle, encadrant une grille qui porte les armes de Septfontaines. Dans le parc, au nord du couvent, il a planté une longue charmille rappelant celle des religieux au siècle précédent. Enfin il a transformé en jardin français le jardin potager qui s'étendait à l'est du couvent. Parc et jardin sont arrosés par des eaux abondantes qui jaillissent en divers endroits, justifiant le nom donné à l'abbaye par un ancien évêque de Langres.

Dès 1888 M. Ducos avait fait ériger, au centre du bâtiment principal, dans le corridor qui conduit du cloître au perron du jardin, deux belles plaques de marbre chargées de longues inscriptions.

Celle de droite donne une liste des abbés de Septfontaines portant 36 noms. Nous ne la reproduisons pas, car nous devons en dresser une plus complète en appendice — Suivent les noms des 18 religieux qui ont été curés de la petite paroisse de Septfontaines, depuis 1669 jusqu'à 1787. Elle est empruntée, sans changement, à l'abbé Roussel : *Diocèse de Langres*, t. II, p. 25.

Au bas de cette double série de noms on lit :

Que leur mémoire soit bénie,

Et que leurs âmes jouissent de repos éternel !

Nous allons donner intégralement le texte gravé sur le plaque de gauche :

EN COMMEMORATION

du vénérable Josbert, prêtre du monastère
de Belval-en-Argonne ⁴⁾, Fondateur de cette abbaye,
de Rauol, archevêque de Reims, et des moines de Clairvaux
qui ont détaché de leurs biens le noyau de son patrimoine
de Joceran de Brancion, évêque de Langres
qui a présidé paternellement à son organisation
de Guillene d'Aigremont également évêque de Langres
qui l'a baptisée du nom de Septfontaines
des Papes Innocent II, Eugène III, Alexandre III
qui ont fortifié ses débuts de leurs bénédictions apostoliques,
des Comtes de Champagne qui l'ont prise sous leur protection
et, en particulier, de Blanche de Navarre, comtesse palatine de Troyes
dont le concours pieux a permis à la charité de ses moines
d'édifier les villages nouveaux de Blancheville et de Rochefort
pour servir d'asile aux serfs fugitifs, aux malheureux sans foyer
qui traînaient une vie craintive et misérable
dans les profondeurs de l'antique forêt du Heu
des Rois de France, héritiers desdits Princes
qui leur ont accordé le même appui
d'où lui est venu son glorieux titre d'Abbaye Royale,
des Seigneurs de Joinville, de Nogent, de Vignory, de Reynel, d'Ecot,
du chevalier Bertrand de Roches,
de Messire Gautier de Briaucourt et de dame Luce, son épouse,
de Guy de Luzy, Albert de Vraincourt, Odil de Maisoncelles,
Etienne de Vignes et autres Barons du Bassigny
et généralement de tous ses bienfaiteurs
que Dieu ait en paix
Ce comment a été érigé par
Paul Emile Théodore Comte Ducos
Secrétaire d'ambassade
ancien camérier de S.S. Pie IX, camérier de S.S. Léon XIII
L'an de grâce MDCCCLXXXVIII

Le Comte Ducos n'avait pas encore achevé les travaux dont nous venons de parler que déjà il songeait à l'utilisation de son domaine après sa mort.

4) Les toutes premières pages de cette notice permettront au lecteur de rectifier ce texte sur deux points : 1) Jobert ne venait pas du monastère de Belval, lequel n'existait pas encore quand Franchevaux commença. 2) L'intervention des moines de Clairvaux pour doter notre couvent à ses débuts est au moins fort douteux. Voir p. 11 note 12.

Dans un premier testament du 6 avril 1895 il spécifie que « les appartements du rez-de-chaussée seront conservés tels, comme musée d'objets anciens, le reste de la maison devant être affecté à une destination charitable telle qu'orphelinat horticole, asile de malades, de vieillards, etc. »

Il ajoute : « J'ai toujours regretté de n'avoir pas vécu parmi des religieux. Il me sera doux de dormir auprès d'eux mon dernier sommeil en attendant la résurrection ».

Enfin il donne le texte de l'inscription qu'il faudra graver sur sa tombe. Nous le reproduirons plus bas.

Un second testament du 31 mars 1908 englobe dans la partie qui sera conservée comme musée les escaliers de bois et de pierre et la galerie du premier à laquelle ils conduisent.

Un codicille du 23 décembre 1909 prévoit des ressources pour l'établissement charitable projeté. Il déclare ensuite : « Si mon légataire universel ne pense pas que celui-ci puisse fonctionner, l'abbaye devrait servir de simple musée; il emploierait mon revenu à l'entretien de ce musée, et, s'il en reste quelque chose, aux œuvres de bienfaisance dont il a la charge. »

Par un troisième testament du 27 décembre 1911 le Comte lègue tous ses biens au Département; à son défaut, à la Ville de Chaumont; à son défaut, à la commune d'Andelot; à son défaut, à celle de Blancheville.

« J'exige tout d'abord, dit il, que mon domaine de Septfontaines, restauré avec amour et au prix de gros sacrifices, soit intégralement et à tout jamais affecté à une œuvre charitable telle qu'une école d'horticulture pour les orphelins, un hospice pour les malades ou un asile pour les vieillards », avec préférence pour la première destination.

« Ces enfants, dont le nombre ne devra pas dépasser une dizaine — afin qu'on les puisse mieux diriger et instruire — seraient occupés à la culture des légumes et des fleurs... Septfontaines deviendrait ainsi une pépinière de jardiniers et les enfants élevés dans son enceinte seraient façonnés à un métier sain et paisible où ils trouveraient la sécurité et peut-être la douceur de la vie.

On les installerait (les enfants, ou malades ou vieillards au maximum de dix) dans les parties secondaires de l'abbaye, réservant le corps de logis principal pour un musée. On ne devra rien changer aux appartements du rez-de-chaussée, escaliers et galeries du premier, ainsi qu'aux ruines de l'église et au parc... »

Enfin un codicille du 9 février 1913 renferme sa dernière recom-

mandation : « Je désire que les éléments d'instruction religieuse soient donnés aux orphelins, malades ou autres intéressant les personnes destinées à y vivre à l'ancienne abbaye. »

Théodore Ducos était alors bien près de sa fin. Il était miné depuis quelques années par une maladie qui avait déjà nécessité une opération. A la suite d'un banal accident, en apparence insignifiant, il eut à la tête une blessure qui détermina l'infection de sang. Après des souffrances chrétiennement supportées, il mourut le 10 mars 1913, réconforté par les secours de l'Eglise.

Conformément à son désir il fut inhumé sur l'emplacement de l'église abbatiale dont il avait conservé religieusement les modestes reliques. La dalle qui recouvre son corps porte l'inscription préparée par lui :

Cy gît

Paul Emile Théodore Ducos

en son vivant comte palatin

Secrétaire d'ambassade, Chevalier de la Légion d'Honneur

Camérier secret de cape et d'épée de S.S. Léon XIII

etc, etc. et qui n'est plus aujourd'hui que poussière

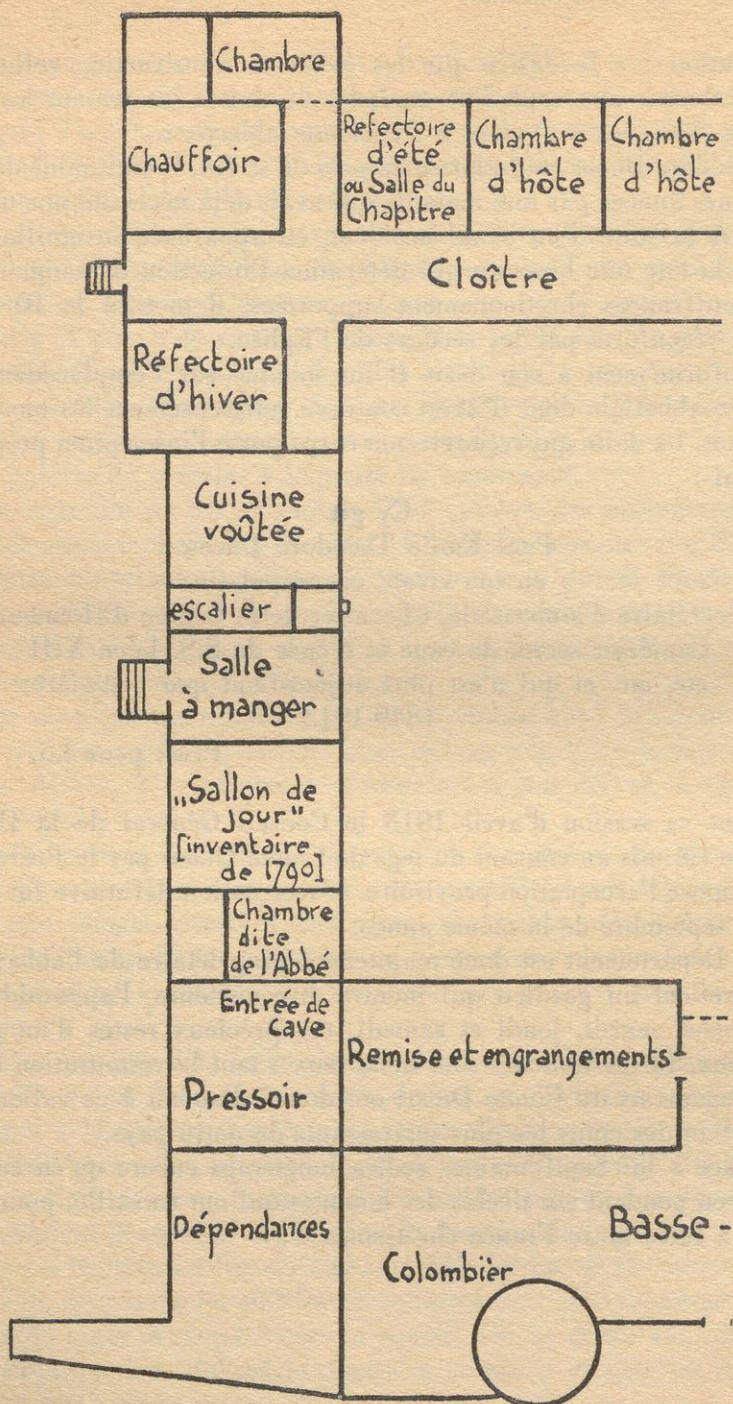
1849-1913

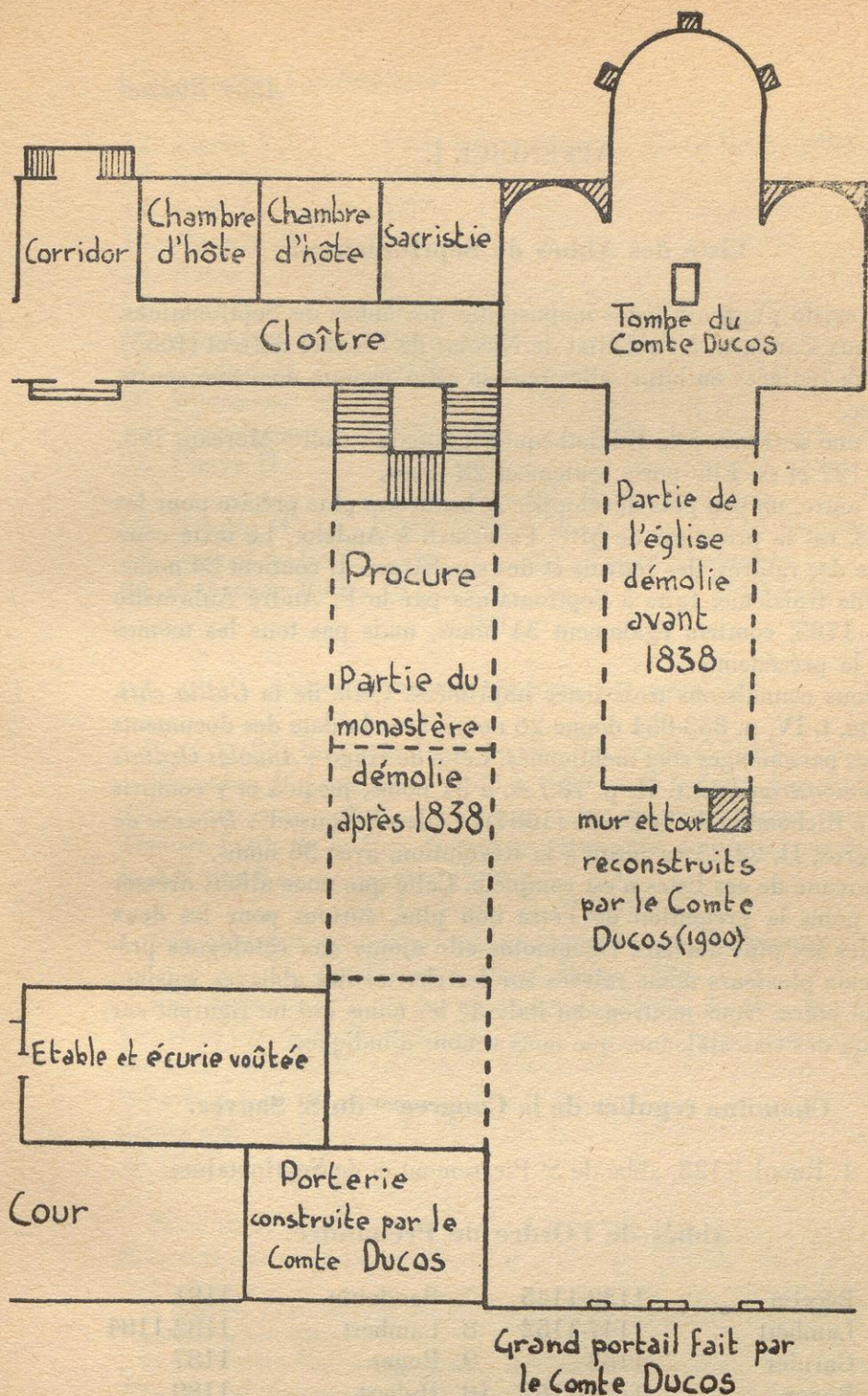
Priez pour lui.

Dans sa session d'avril 1913 le Conseil Général de la Haute-Marne fut mis au courant du legs de Comte Ducos par le Préfet qui en proposa l'acceptation provisoire. L'acceptation définitive fut votée le 30 septembre de la même année.

Le Département est donc maintenant propriétaire de l'abbaye. Il y entretient un gardien qui montre aux visiteurs, l'après-midi des dimanche, mardi, jeudi et samedi, ces précieux restes d'un passé glorieux. Et les visiteurs sont nombreux : tant la restauration et les aménagements du Comte Ducos ont donné d'attrait à ce vallon, devenu l'un des coins les plus intéressants de notre pays.

Grâce à lui Septfontaines redira longtemps encore qu'en ce lieu ont vécu pendant six siècles des hommes qui ont travaillé, pour leur part, à faire notre France chrétienne.





APPENDICE I.

Liste des Abbés de Septfontaines.

Il existe plusieurs listes manuscrites des abbés de Septfontaines.

Deux s'arrêtent à l'abbatiate de Nicolas de l'Hostel d'Escot (1655) et sont rédigées en latin; elles portent pour chaque nom une courte notice.

L'une se trouve à la Bibliothèque Nationale : Coll^{on} Moreau, 793, fol. 127 et ss. Elle porte seulement 28 noms.

L'autre, un peu plus développée et beaucoup plus précise pour les dates, est la propriété de M^{lle} Froussard à Andelot. Le texte comporte des ratures, des renvois et des surcharges. Il contient 34 noms.

Une troisième, faite à Septfontaines par le P. André Aubréville vers 1785, contient également 34 noms, mais pas tous les mêmes que la précédente.

Nous connaissons trois listes imprimées. Celle de la *Gallia christiana*, t. IV, p. 853-854 donne 26 noms, avec la date des documents où les personnages sont mentionnés. Celle de Hugo : *Annales Ordinis Praemonstratensis*, t. II, p. 785 ss. a 31 noms, jusqu'à et y compris René Richomme de la Borde (1684). Celle de Roussel : *Diocèse de Langres*, II, 24-25 va jusqu'à la Révolution, avec 36 noms.

Aucune de ces listes n'est complète. Celle que nous allons dresser n'a point la prétention de l'être non plus, surtout pour les deux siècles les plus anciens. Néanmoins elle ajoute aux catalogues précédents plusieurs noms relevés sur les chartes des abbayes voisines de la nôtre. Nous mettrons en italique les noms qui ne figurent sur aucun des six catalogues que nous venons d'indiquer.

Chanoine régulier de la Congrégation du St Sauver.

1. Raoul, 1125, abbé de St Pierremont et de Septfontaines.

Abbés de l'Ordre de Prémontré.

2. Bécelin	1138-1145	7. Baudouin	1181
3. Lambert	1147-1152	8. Lambert	1182-1184
4. Garnier	1153	9. Roger	1187
5. Roger	1158-1162	10. Hubert	1189
6. Macelin I	1169-1179	11. Nicolas I	1194-1196

12. Pierre I	1198-1200	25. Jean III de Roche	1393-1403
13. Symon	1206-1214		1414
14. Jean I	1221	26. Jean IV Jacquinot	1423
15. Macelin II	1224	27. Jean V d'Andelot	
16. Raoul	1246		1425-1457
17. Symon	1254-1259	28. Guillaume de Blan-	
18. Baudouin	1261-1263	cheville	1459
19. Gautier ¹⁾	1268-1275	29. Jean VI Panche	1466-1477
20. Dominique ou		30. Jacques Hayne	
Demoinges	1281-1304	1480 démissionne en faveur	
21. Pierre II	1304-1313	du suivant, son neveu :	
	1329-1335	31. Jacques Brisson	
22. Nicolas II	1339-1346	1510 démissionne	
23. Jean II de Roche	1346	32. Pierre Thomassin	
24. Aubert de Roche	1372-1379	1518-1551 ou 52	
	1388		

Abbés d'autres Ordres, ou séculiers.

33. Louis de la Haye des Salles 1552-1564.

Chanoine de Langres de 1528 à 1533 où il résigne. Son épitaphe dans l'ancienne église : « Cy-gist noble et scientifique personne Messire Louis de la Hay, Protonotaire et abbé de céans, qui décéda le XII des Kal. de janvier 1564. »

34. Le Potier ²⁾ 1564-1566.

Son existence est connue par un mémoire des Religieux.

35. Geoffroy de Saint Belin 1566-1573.

Fils de Jean de S. Belin, Seigneur de Thivet, Biesles, Mareilles, etc. et de Charlotte de la Rivière, avait entre autres un frère, Gabriel abbé de Morimond, une sœur Renée abbesse de Belmont. Profès lui-même à S. Bénigne de Dijon [d'après la liste de la Bibl. Nale], devint abbé de la Crète en 1572 ou 1573, mourut évêque de Poitiers en 1611.

36. Nicolas Charnot 1573-1596.

Né à Is-en-Bassigny, probablement religieux, en discussion avec la communauté pour la pitance de celle-ci, tué d'un coup d'arque-

1) Plusieurs listes, dont les auteurs n'ont connu que les initiales L. G. de cet abbé, l'appellent à tort Gérard.

2) Le 15 février 1564 Nicolas Charnot figure comme abbé dans un acte de location. Mais cette fois sa nomination ne dut pas être validée par le roi. Il deviendra abbé neuf ans plus tard.

buse dans sa chambre le 26 janvier 1596 ³⁾, après avoir résigné en faveur de

37. Claude de Saint Belin 1596-1622.

Neveu de Geofroy cité plus haut. Fils de Christophe de S-Belin, seigneur de Thivet, Epinant, Neuilly-sur-Suize, etc. et de Barbe de Boves. Profès de Morimond [d'après la liste de la B. N^{ale}], résigne en faveur du suivant, son frère. Tué dans le bois d'Ancerville (Meuse), avec son serviteur Christophe Cordier, le 24 août, 1624, quand il revenait du Chapitre provincial de Jeandeures (abbaye prémontrée près Bar-le-Duc. Meuse), par un religieux de Septfontaines, dit Pallefroy ⁴⁾ lequel aurait été roué à Paris dans la suite. Inhumé dans l'église de Septfontaines.

Abbés commendataires.

38. Gabriel de Saint Belin 1622-1655.

Docteur en droit civil et canonique, chanoine de Langres de 1600 à 1624 date où il résigne à François Didier; paraît être resté simple clerc. Résigna en faveur de son neveu :

49. Gaston François Charles Nicolas de l'Hostel d'Escot 1655-83.

Fils de François de l'Hostel, marquis d'Escot, seigneur de Longchamp Millières, Champigneulle etc. et d'Antoinette de Brichanteau. Qualifié par un mémoire de « clerc séculier du diocèse de Langres ». Sous son abbatiat la Réforme fut introduite à Septfontaines. Mort 21 novembre 1683.

40. Henri René Richomme de la Borde 1684-1741.

Fils de André Richomme, seigneur de la Borde, commandeur de Béthisy-en-Valois — était curé de Meudon (Seine et Oise).

41. Pierre Geoffroy de la Roche 1742-1781.

Fils de Pierre de la Roche écuyer, premier valet de garde-robe du roi et concierge de la ménagerie. Clerc séculier très jeune quand il fut pourvu de Septfontaines, de plus un peu simplet, si bien qu'en 1773 sa famille lui fit interdire la gestion de son bien et de son abbaye et lui donna pour curateur son frère Pierre de la Roche, écuyer, chevalier de l'Ordre de St Louis.

3) Le meurtrier ne semble pas avoir été recherché. Les archives du bailliage de Chaumont ne renferment qu'une mention de l'assassinat, sans aucune suite. B, 97.

4) La liste de la B. N^{ale} qui donne ces détails ajoute qu'après son abbatiat à Septfontaines Claude de S-Belin serait retourné à l'Ordre cistercien en devenant coadjuteur de l'abbaye de S. Benoît-Woivre (*in Vepria*). Comment concilier cette donnée avec les circonstances de la mort de l'abbé et son inhumation à Septfontaines ?

42. Etienne François de Paule Fallot de Beaumont 1781-89.

Natif d'Avignon 1 avril 1750, vicaire général de Blois, coadjuteur de l'évêque de Vaison en 1782, et après son abbatiat à Septfontaines, évêque de Vaison en 1789. Emigré en Suisse, puis en Italie, il donna sa démission en 1801, devint évêque de Gand en 1802, de Plaisance en 1807. Nommé à Bourges par l'Empereur en 1811, il n'obtint pas l'agrément du Saint-Siège. Après avoir été premier aumônier de Napoléon pendant les Cent Jours, il disparut en 1815 et mourut dans l'oubli à Paris, le 27 octobre 1835.

Nous avons laissé entendre qu'à ces 42 noms d'abbés il y en aurait probablement d'autres encore à ajouter.

Ainsi, l'obituaire de l'abbaye de Beaulieu (Aube) avait inscrit, au 27 octobre, un *Macharius, abbas Septem Fontium*; celui de La-chapelle-aux-Planches, au 29 mai, un *Matheus abbas Septem Fontium* ⁵⁾. On a de bonnes raisons de penser qu'il s'agit ici de Septfontaines en Bassigny, et non en Thiérache. D'ailleurs la liste des abbés de Septfontaines en Thiérache, dressée par la *Gallia christiana*, ne porte aucun de ces deux noms.

Macaire et Mathieu sont donc à inscrire sur notre liste, mais aucun élément ne permet jusqu'ici de leur assigner une date.

APPENDICE II

Liste des prieurs connus.

1181 Raynaud	1622 Claude de Vaubecourt
1187 Macelin	1624 Quentin Pasquet
1196 Foulque	1629 Nicolas Damermont
1246 Hugues	1633 Pierre Roussel
1333 Jean de Doulaincourt	1658 Jacques Nempont
1388 Jean de Roches	1668 N. Delaplane
1466 Jacques Hayne	1670 Jean Chopin
1560 Henry Guillaume	1673 Antoine Foulon
1571-1595 Guy Brisson	1674 Pierre Ducroc
Avant 1609 Nicol ^{as} Lallemand	1675 Remy Josnet (réformé)

5) Auguste Molinier : *Obituaires de la Province de Sens*, t. IV : *Diocèses de Meaux et de Troyes*, Paris, 1923, pp. 339F et 343F.

1677 Etienne Mathieu
1678 Jérôme Jeannot
1680 Jean Charton
1681 Angélique Frouard
1684 Jean Gontier
1685 Joseph Dinet
1687 Jean Charton
1689 Jean-X^{om} Milon
1690 Bernard Fagotin
1692 Claude Fagotin
1697 Barthélemy Meugin
1701 J.-B. La Forge
1702 François Gaillard

Langres.

1706 Jean Duhamel
1709 Roch Martin
1711 Nicolas Fagotin
1731 Charles Martin
1733 Nicolas Delahaut
1735 Henri Levasseur
1736 J.-B. Lamarche
1737 Frédéric Briolleux
1741 Simon Godard (6 mois)
1741 Claude Semelle
1746 Jean Fourny
1746 Jacques Maupity
1779 André Aubréville

Abbé ROUSSEL, évêché.